39e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 38 21 SEPTEMBRE 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète 20 fr. 50
	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle 14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication*; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Pierre Jurieu et la trahison des protestants français sous Louis XIV, 593. — II. La Cour de Vienne et l'alliance anglaise en 1689. Théologiens aux prises avec un cas de conscience politique, 596. — III. Les protestants en France à la veille des guerres de religion, 599. — IV. Leur répartition par provinces, 600. — V. Rapports alors entre catholiques et protestants, 602. — VI. Sous Henri III, 604. — VII. Rhénanie, 605; Pologne, Bavière, Tirpitz, Paléologue, 606.

Questions de science ecclésiastique. — Un mariage contracté avec la volonté réciproque de garder la continence est-il valide? 606. — Pour administrer la Confirmation, comment doit se faire l'imposition requise de la main sur le front? 608. — Le diacre administrant le baptême solennel peut-il bénir le sel et l'eau? 608.

PRÉDICATION

Pour l'inauguration solennelle d'une Grotte de Lourdes. — Les bienfaits de la Sainte Vierge et la manière de lui exprimer notre reconnaissance, 513.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — LIV. *18e Dim. après la Pentecôte :* Les symboles du culte, 515. — LV. *19e Dimanche :* L'enfer, 516. — LVI. *20e Dimanche :* La famille chrétienne, 518.

Petite Retraite aux Mères chrétiennes. — IV. La Propagation de la foi, 519.

Conférences populaires sur l'histoire de l'Eglise. — XVI. Les moines et les arts, 522. — XVII. Les premières franchises rurales, 525.

Pour le Premier Vendredi. — LXXXVII. L'amour pur, 526.

Varia. — La Muette, 528.

Si vous connaissiez

la *Petite Histoire de ma Religion*, vous l'adopteriez très probablement comme manuel. Voyez donc les conditions de vente, 1re page de la couverture du 7 septembre. — Sur demande, nous pouvons fournir l'*édition complète* en 2 brochures au lieu d'une, sans augmentation de prix; la 1re brochure comprend l'Histoire Sainte, la 2e l'Histoire de l'Eglise.

PETIT COURRIER

Q. — Où trouverai-je des renseignements concernant les droits des curés sur les routes, quand ils sont en procession?

R. — Reportez-vous à la réponse que nous avons publiée dans la *Jurisprudence* du 30 juin 1921, p. 35. Elle vous donnera le dernier état de la jurisprudence du Conseil d'Etat sur cette question des processions.

Q. — Prière de m'indiquer les auteurs à consulter pour traiter le sujet suivant : « *Le Laxisme.* Causes. Effets pernicieux. Remèdes. »

R. — L'*Ami* du 21 août 1902, p. 737-743 (ce n° est épuisé); — tous les traités *De conscientia* (v. g. Prümmer, t. I, p. 184-5); — Bouquillon, *Theologia moralis fundamentalis,* in-8, Lethielleux; — etc.

Q. — L'*Ami* voudrait-il me donner des renseignements sur les *boy-scouts?* Est-ce que ce n'est pas une Œuvre de jeunesse à tendances protestantes?

R. — Vous aurez tous les renseignements utiles dans un volume que vient de publier l'Action Populaire, 51, rue St-Didier, Paris 16e : *Le Scoutisme,* par le P. Jacques Sevin, in-12 de 350 p., 9 fr. L'ouvrage s'ouvre par une préface de M. G. Goyau (voir son article : *Une Chevalerie : le Scoutisme catholique,* dans le *Correspondant* du 25 janvier 1921) où justement il est rappelé que le scoutisme, quoi qu'on en ait dit, « n'est nullement d'inspiration et de tendance spécifiquement protestantes; » et il se termine par deux lettres du cardinal Dubois et du card. Gasparri, au nom de

S. S. Pie XI, à M. le chanoine Cornette, Aumônier Général de la Fédération nationale catholique des Scouts de France (centre à la paroisse St-Honoré-d'Eylau, 67, rue Boissière, Paris 16e). — A cette dernière adresse, la revue mensuelle du Scoutisme français, *Le Chef*, 8 f. par an.

Q. — Où pourrais-je trouver Prat, *La Théologie de S. Paul*, 2 vol. ?

R. — Edité chez Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris 6e. Le catalogue de mars 1922 annonce que le t. II est en réimpression, et que le t. I, in-8 de VII-608 p., coûte 24 f., franco 26 f. 40.

Q. — Etonné qu'une lettre que je vous ai adressée il y a plus d'un mois soit restée sans réponse, je vous serais obligé de me faire savoir si elle vous est parvenue.

R. — Je n'en sais absolument rien ; car depuis un mois il m'est passé entre les mains des centaines et des centaines de lettres, dont un grand nombre sont parties chez mes collaborateurs et ne sont pas encore revenues. En pareil cas, il faudrait toujours rappeler (au moins en gros) l'objet de la première lettre ; sans quoi, autant nous demander de chercher une aiguille dans un tas de foin.

Q. — Quel est le sens de ces paroles de l'hymne des Laudes de S. Jean-Baptiste : *Nesciens labem nivei pudoris ?*

R. — Mot à mot : « Ne connaissant aucune tache d'(à)une pureté de neige » ; en bon français : « Vous dont la pureté, éclatante comme celle de la neige, n'a point connu de tache. » Cette première strophe célèbre les trois auréoles du saint Précurseur, qui fut à la fois Vierge, Martyr et Docteur.

Q. — Ouvrages à consulter pour une conférence sur « Les formes actuelles des superstitions. Qu'y a-t-il de permis et de défendu dans l'hypnotisme ? Les pratiques ordinaires du spiritisme sont-elles toutes défendues ? »

R. — Voyez nos *Tables Générales* de la 3e Série, aux deux mots indiqués ; — l'art. *Hypnotisme* du *Dict. de Théologie* de Letouzey ; — Lucien Roure, *Le merveilleux spirite*, in-8, 7 f., Beauchesne ; — *Ami* 1921, p. 225-230 ; — *Nouvelle Revue Théologique* (Paris, Casterman), mars 1921, p. 113-123.

Q. — Je voudrais avoir, sur le Rosaire, 1° un ouvrage historique et doctrinal, et 2° un recueil de méditations pour commenter les mystères à des Petits Séminaristes.

R. — Ad I. Esser, O. P., *Le Saint Rosaire de la T. S. Vierge*, in-8 de 672 p., 6 f., franco 7 f., Paris, Beauchesne.

Ad II. *Mois du T. S. Rosaire*, par le P. Simler, 0 f. 60 (plus 0 f. 25 de port environ), aux bureaux de l'*Apôtre de Marie*, à Nivelles (Belgique).

Q. — Quel moyen pratique employer pour nettoyer des candélabres (cuivre doré) envahis par le vert de gris ?

R. — Procurez-vous, à l'imprimerie de la Manufacture de la Charité, à Montpellier, le *Manuel pratique pour remettre à neuf les cuivres d'église, avec supplément sur l'utilisation des cires*, etc., in-8 de 94 p., coûtait 1 f. 60 avant la guerre.

La Très Sainte Vierge. *Son temps, sa vie, ses vertus.* Etude historique, par Ch. Cordonnier, du Chapitre Métropolitain de Rouen. — In-12 de 330 p., 6 f. 50. — Paris, Haton.

Ces pages ont été prêchées le mois de Marie en plusieurs églises de Paris (dont Notre-Dame). Et c'est un Mois de Marie qui a beaucoup plu, et qui est en effet conçu sur un plan original. L'auteur y veut arrêter nos yeux sur « la vie *extérieure* et détaillée de la Sainte Vierge, » ce qui est un moyen charmant de nous attacher à sa vie intérieure, à son âme même. Son livre est, pour ainsi dire, comme une perpétuelle *composition du lieu* pour méditations sur la Sainte Vierge. Comment vivait-elle ? Comment passait-elle ses journées ? Comment voyageait-elle ? etc. Il y a là une reconstitution historique d'un vif intérêt et d'une réelle puissance d'édification. — Quelques fautes de typographie ont échappé au correcteur des épreuves, surtout dans les textes latins et les noms propres : p. e., p. 22 : « S. Jérôme pulvérise l'opinion d'Helvétius » : lire : Helvidius.

LEX LEVITARUM. **La formation sacerdotale d'après S. Grégoire le Grand,** par Mgr Hedley. Trad. de l'angl. par Dom Bède Lebbe, de l'abbaye de Maredsous. — In-12 de XIV-222 p., 4 f. — Paris, Lethielleux.

Mgr Hedley, † 1915, bénédictin et évêque de Newport, fut une des lumières de l'Eglise d'Angleterre. Un journal protestant notait un jour qu' « aucune fonction religieuse de l'Eglise que préside le cardinal Bourne n'est complète si Mgr Hedley n'en est le prédicateur attitré. » On nous a donné de lui déjà il y a deux ans une *Retraite* qui est une des meilleures que nous ayons. On nous en promet d'autres, pour prêtres, pour Religieux. Son *Lex Levitarum* est un commentaire de la célèbre *Regula pastoralis* de S. Grégoire, ou plutôt de quelques-uns des plus profonds et des plus féconds aperçus exposés par le saint Pape. Ce sont pages extraordinairement prenantes. Onze chapitres : la vocation, la pureté de l'âme, l'attrait pour les âmes, la vie du Séminaire, l'étude et ses principes, les vues de S. Grégoire sur l'érudition du pasteur d'âmes ; un prêtre peut-il atteindre à la solide vertu quand il n'y est pas arrivé avant son Ordination ?...

Allocutions matrimoniales, par E. Duplessy, chanoine de N.-D. de Paris. — In-12 de 328 p., 7 f. 50. — Paris, Téqui.

Combien de nos confrères sont en quête de recueils comme celui-ci ! Ils n'auront jamais été mieux servis que cette fois. Ils y goûteront le fruit de près de quarante années de ministère à Paris. Soixante-deux allocutions en tout, réparties sous cinq chefs différents : 1° quinze allocutions sur le mariage chrétien, sa nature, sa sainteté, ses devoirs, ses rites ; — 2° onze adaptées aux fêtes ou aux temps de l'année où se célèbre le mariage ; — 3° vingt-et-une qui sont particulières à certains métiers ou professions (travailleurs manuels, cultivateurs, boulangers, travailleurs du bâtiment, de l'habillement, des industries du transport, bijoutiers, marins, travailleurs intellectuels, officiers, éducateurs, médecins, artistes, ingénieurs, etc.) ; — 4° douze qui se distinguent par leur brièveté (noces d'or, noces d'argent, etc.) ; — 5° trois pour mariages de guerre ou d'après-guerre.

Pour le Mois du Rosaire

En vente à nos Bureaux

La Reine du Paradis (123 discours sur la Sainte Vierge), par M. le chanoine Rolland. — 7e édition. — 2 forts vol. in-12 de XIX-588 et 711 pages. — Prix *franco* : 10 fr., Etranger 11 fr.

Réflexions pour la récitation du Saint Rosaire. Brochure in-32 de 68 p., *franco* 0 fr. 30 (Remises par nombre : 7 pour 6, 15 pour 12, 35 pour 25, 90 pour 50).

39e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 38 21 SEPTEMBRE 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Pierre Jurieu et la trahison des protestants français sous Louis XIV. — II. La Cour de Vienne et l'alliance anglaise en 1689. Théologiens aux prises avec un cas de conscience politique. — III. Les protestants en France à la veille des guerres de religion. — IV. Leur répartition par provinces. — V. Rapports alors entre catholiques et protestants. — VI. Sous Henri III. — VII. Rhénanie; Pologne; Bavière; Tirpitz; Paléologue.

I. — C'est une triste page d'histoire que nous présente M. l'abbé Dedieu, docteur ès lettres et Directeur des études au Collège de Juilly, dans son livre **Le Rôle politique des protestants français (1685-1715)**, in-12 de xvii-362 p., 10 f., Paris, Bloud.

On croyait, on répétait partout que l'ennemi le plus acharné de la France, en ces trente dernières années du règne de Louis XIV, ce fut Guillaume d'Orange, l'auteur de la révolution anglaise de 1688 et l'usurpateur du trône de son beau-père Jacques II.

Désormais, après la thèse de M. Dedieu, on sait qu'il y a eu alors quelqu'un qui a déployé contre notre pays plus de rage encore que Guillaume III; quelqu'un qui n'a cessé d'ameuter contre nous l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, et jusqu'à l'Espagne ; qui a été l'infatigable instigateur de la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg (1688); qui poursuivait non seulement la défaite et l'écrasement de la France, mais son partage entre les puissances coalisées; qui enfin, une fois la guerre éclatée, a organisé et dirigé, durant vingt-quatre ans au moins (de 1689 au moins à 1713, date de sa mort), un système d'espionnage, en France même, au bénéfice de nos ennemis.

Ce quelqu'un était un Français, le pasteur protestant Pierre Jurieu (né 1637 à Mer en Orléanais, † 1713). Jurieu était resté connu surtout comme controversiste protestant : Bossuet lui fit l'honneur d'entrer en lice contre lui, et c'est à ces passes d'armes avec le grand évêque qu'il a dû, jusqu'aujourd'hui, de n'être pas ignoré de la postérité. Désormais une autre célébrité s'attachera à son nom, qui sera le nom du plus ignoble traître de notre histoire.

Les protestants, tout le long des xvie et xviie siècles, n'ont pas mis grande vergogne à cacher leurs complicités avec l'étranger. Mais c'était la guerre alors entre Français, c'était le temps des guerres civiles, ils faisaient flèche de tout bois, ils se battaient pour leur propre compte avec des armes scélérates certes; mais ils ne poursuivaient pas, comme Jurieu, l'anéantissement et la disparition de la France.

On allègue, à la décharge des protestants de 1685, la Révocation de l'Edit de Nantes. Mais la Révocation (quelques réserves qu'il faille faire et que le Pape lui-même ait faites sur son impréparation, sur son inopportunité, sur les injustices et les brutalités dont s'est accompagnée son application) n'était que trop justifiée en droit par les agissements séditieux ou antifrançais des protestants tout le long du xviie siècle. Et puis l'on a vu d'autres proscrits, catholiques ou non catholiques, qui n'ont pas cru que l'injustice de leur patrie les autorisât à la trahir, ni même à lui marchander leur fidélité et un dévouement toujours persévérant. On raconte qu'un des proscrits du second Empire, le colonel Jarras, un jour que devant lui, dans un salon de Bruxelles, on parlait mal de la France, protesta énergiquement ; et, comme on semblait s'en étonner et trouver cette protestation étrange sur les lèvres d'un homme qui après tout était victime de l'injustice du gouvernement de son pays : — « La Patrie ! fit-il, c'est une mère : on lui doit tout, et elle ne nous doit rien ! » [1]. C'est là une noblesse de sentiment qui est restée étrangère aux protestants du xviie siècle. Les uns — le petit nombre — ont porté sur la terre d'exil une douloureuse résignation ; les autres, une violence de rancune qui n'a reculé devant rien, pas même devant la trahison.

L'âme de toute cette politique antifrançaise des huguenots, ce fut Jurieu. On retrouve son nom, jusqu'à sa mort en 1713, dans toutes les tentatives où se sont fourvoyés les Réfugiés. Complots, trahisons, guerres, négociations, organisations d'émeutes, toutes les violences du parti zélateur ont été ou inspirées par lui ou soutenues par ses créatures. C'était une âme de violence et de haine.

[1] Voilà une de ces paroles magnifiques qui n'étonnent et ne scandalisent personne, que l'on trouve au contraire toutes simples tant que ce n'est que la patrie terrestre qui est en cause. — Appliquez le même mot à l'Eglise, un tas de gens crieront au fanatisme. — Et il est vrai qu'appliquée à l'Eglise, elle serait, prise à la lettre, une inconvenance, un outrage, puisqu'elle semblerait insinuer qu'on peut, en tel cas possible, être fondé à se plaindre que l'Eglise ne nous ait rien donné. Mais ce n'est pas en ce sens que l'on crierait au fanatisme. — Le malheur est que nombre de braves gens, qui ne supporteraient pas que devant eux on outrageât leur patrie, ne supportent que trop, voire même acceptent sans déplaisance et sans demander de preuves les calomnies ou les insinuations dont ils voient poursuivre l'Eglise.

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

S. S. Pie XI, à M. le chanoine Cornette, Aumônier Général de la Fédération nationale catholique des Scouts de France (centre à la paroisse St-Honoré-d'Eylau, 67, rue Boissière, Paris 16e). — A cette dernière adresse, la revue mensuelle du Scoutisme français, *Le Chef*, 8 f. par an.

Q. — Où pourrais-je trouver Prat, *La Théologie de S. Paul*, 2 vol. ?

R. — Edité chez Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris 6e. Le catalogue de mars 1922 annonce que le t. II est en réimpression, et que le t. I, in-8 de VII-608 p., coûte 24 f., franco 26 f. 40.

Q. — Etonné qu'une lettre que je vous ai adressée il y a plus d'un mois soit restée sans réponse, je vous serais obligé de me faire savoir si elle vous est parvenue.

R. — Je n'en sais absolument rien ; car depuis un mois il m'est passé entre les mains des centaines et des centaines de lettres, dont un grand nombre sont parties chez mes collaborateurs et ne sont pas encore revenues. En pareil cas, il faudrait toujours rappeler (au moins en gros) l'objet de la première lettre ; sans quoi, autant nous demander de chercher une aiguille dans un tas de foin.

Q. — Quel est le sens de ces paroles de l'hymne des Laudes de S. Jean-Baptiste : *Nesciens labem nivei pudoris ?*

R. — Mot à mot : « Ne connaissant aucune tache d'(à)une pureté de neige » ; en bon français : « Vous dont la pureté, éclatante comme celle de la neige, n'a point connu de tache. » Cette première strophe célèbre les trois auréoles du saint Précurseur, qui fut à la fois Vierge, Martyr et Docteur.

Q. — Ouvrages à consulter pour une conférence sur « Les formes actuelles des superstitions. Qu'y a-t-il de permis et de défendu dans l'hypnotisme ? Les pratiques ordinaires du spiritisme sont-elles toutes défendues ? »

R. — Voyez nos *Tables Générales* de la 3e Série, aux deux mots indiqués ; — l'art. *Hypnotisme* du *Dict. de Théologie* de Letouzey ; — Lucien Roure, *Le merveilleux spirite*, in-8, 7 f., Beauchesne ; — *Ami* 1921, p. 225-230 ; — *Nouvelle Revue Théologique* (Paris, Casterman), mars 1921, p. 113-123.

Q. — Je voudrais avoir, sur le Rosaire, 1° un ouvrage historique et doctrinal, et 2° un recueil de méditations pour commenter les mystères à des Petits Séminaristes.

R. — Ad I. Esser, O. P., *Le Saint Rosaire de la T. S. Vierge*, in-8 de 672 p., 6 f., franco 7 f., Paris, Beauchesne.

Ad II. *Mois du T. S. Rosaire*, par le P. Simler, 0 f. 60 (plus 0 f. 25 de port environ), aux bureaux de l'*Apôtre de Marie*, à Nivelles (Belgique).

Q. — Quel moyen pratique employer pour nettoyer des candélabres (cuivre doré) envahis par le vert de gris ?

R. — Procurez-vous, à l'imprimerie de la Manufacture de la Charité, à Montpellier, le *Manuel pratique pour remettre à neuf les cuivres d'église, avec supplément sur l'utilisation des cires*, etc., in-8 de 94 p., coûtait 1 f. 60 avant la guerre.

La Très Sainte Vierge. *Son temps, sa vie, ses vertus.* Etude historique, par Ch. Cordonnier, du Chapitre Métropolitain de Rouen. — In-12 de 330 p., 6 f. 50. — Paris, Haton.

Ces pages ont été prêchées le mois de Marie en plusieurs églises de Paris (dont Notre-Dame). Et c'est un Mois de Marie qui a beaucoup plu, et qui est en effet conçu sur un plan original. L'auteur y veut arrêter nos yeux sur « la vie *extérieure* et détaillée de la Sainte Vierge, » ce qui est un moyen charmant de nous attacher à sa vie intérieure, à son âme même. Son livre est, pour ainsi dire, comme une perpétuelle *composition du lieu* pour méditations sur la Sainte Vierge. Comment vivait-elle ? Comment passait-elle ses journées ? Comment voyageait-elle ? etc. Il y a là une reconstitution historique d'un vif intérêt et d'une réelle puissance d'édification. — Quelques fautes de typographie ont échappé au correcteur des épreuves, surtout dans les textes latins et les noms propres : p. e., p. 22 : « S. Jérôme pulvérise l'opinion d'Helvétius » : lire : Helvidius.

LEX LEVITARUM. **La formation sacerdotale d'après S. Grégoire le Grand,** par Mgr Hedley. Trad. de l'angl. par Dom Bède Lebbe, de l'abbaye de Maredsous. — In-12 de XIV-222 p., 4 f. — Paris, Lethielleux.

Mgr Hedley, † 1915, bénédictin et évêque de Newport, fut une des lumières de l'Eglise d'Angleterre. Un journal protestant notait un jour qu' « aucune fonction religieuse de l'Eglise que préside le cardinal Bourne n'est complète si Mgr Hedley n'en est le prédicateur attitré. » On nous a donné de lui déjà il y a deux ans une *Retraite* qui est une des meilleures que nous ayons. On nous en promet d'autres, pour prêtres, pour Religieux. Son *Lex Levitarum* est un commentaire de la célèbre *Regula pastoralis* de S. Grégoire, ou plutôt de quelques-uns des plus profonds et des plus féconds aperçus exposés par le saint Pape. Ce sont pages extraordinairement prenantes. Onze chapitres : la vocation, la pureté de l'âme, l'attrait pour les âmes, la vie du Séminaire, l'étude et ses principes, les vues de S. Grégoire sur l'érudition du pasteur d'âmes ; un prêtre peut-il atteindre à la solide vertu quand il n'y est pas arrivé avant son Ordination ?...

Allocutions matrimoniales, par E. Duplessy, chanoine de N.-D. de Paris. — In-12 de 328 p., 7 f. 50. — Paris, Téqui.

Combien de nos confrères sont en quête de recueils comme celui-ci ! Ils n'auront jamais été mieux servis que cette fois. Ils y goûteront le fruit de près de quarante années de ministère à Paris. Soixante-deux allocutions en tout, réparties sous cinq chefs différents : 1° quinze allocutions sur le mariage chrétien, sa nature, sa sainteté, ses devoirs, ses rites ; — 2° onze adaptées aux fêtes ou aux temps de l'année où se célèbre le mariage ; — 3° vingt-et-une qui sont particulières à certains métiers ou professions (travailleurs manuels, cultivateurs, boulangers, travailleurs du bâtiment, de l'habillement, des industries du transport, bijoutiers, marins, travailleurs intellectuels, officiers, éducateurs, médecins, artistes, ingénieurs, etc.) ; — 4° douze qui se distinguent par leur brièveté (noces d'or, noces d'argent, etc.) ; — 5° trois pour mariages de guerre ou d'après-guerre.

Pour le Mois du Rosaire

En vente à nos Bureaux

La Reine du Paradis (123 discours sur la Sainte Vierge), par M. le chanoine Rolland. — 7e édition. — 2 forts vol. in-12 de XIX-588 et 711 pages. — Prix *franco* : 10 fr., Etranger 11 fr.

Réflexions pour la récitation du Saint Rosaire. Brochure in-32 de 68 p., *franco* 0 fr. 30 (Remises par nombre : 7 pour 6, 15 pour 12, 35 pour 25, 90 pour 50).

39e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 38 21 SEPTEMBRE 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Pierre Jurieu et la trahison des protestants français sous Louis XIV. — II. La Cour de Vienne et l'alliance anglaise en 1689. Théologiens aux prises avec un cas de conscience politique. — III. Les protestants en France à la veille des guerres de religion. — IV. Leur répartition par provinces. — V. Rapports alors entre catholiques et protestants. — VI. Sous Henri III. — VII. Rhénanie ; Pologne ; Bavière ; Tirpitz ; Paléologue.

I. — C'est une triste page d'histoire que nous présente M. l'abbé Dedieu, docteur ès lettres et Directeur des études au Collège de Juilly, dans son livre **Le Rôle politique des protestants français (1685-1715)**, in-12 de XVII-362 p., 10 f., Paris, Bloud.

On croyait, on répétait partout que l'ennemi le plus acharné de la France, en ces trente dernières années du règne de Louis XIV, ce fut Guillaume d'Orange, l'auteur de la révolution anglaise de 1688 et l'usurpateur du trône de son beau-père Jacques II.

Désormais, après la thèse de M. Dedieu, on sait qu'il y a eu alors quelqu'un qui a déployé contre notre pays plus de rage encore que Guillaume III ; quelqu'un qui n'a cessé d'ameuter contre nous l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, et jusqu'à l'Espagne ; qui a été l'infatigable instigateur de la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg (1688) ; qui poursuivait non seulement la défaite et l'écrasement de la France, mais son partage entre les puissances coalisées ; qui enfin, une fois la guerre éclatée, a organisé et dirigé, durant vingt-quatre ans au moins (de 1689 au moins à 1713, date de sa mort), un système d'espionnage, en France même, au bénéfice de nos ennemis.

Ce quelqu'un était un Français, le pasteur protestant Pierre Jurieu (né 1637 à Mer en Orléanais, † 1713). Jurieu était resté connu surtout comme controversiste protestant : Bossuet lui fit l'honneur d'entrer en lice contre lui, et c'est à ces passes d'armes avec le grand évêque qu'il a dû, jusqu'aujourd'hui, de n'être pas ignoré de la postérité. Désormais une autre célébrité s'attachera à son nom, qui sera le nom du plus ignoble traître de notre histoire.

Les protestants, tout le long des XVIe et XVIIe siècles, n'ont pas mis grande vergogne à cacher leurs complicités avec l'étranger. Mais c'était la guerre alors entre Français, c'était le temps des guerres civiles, ils faisaient flèche de tout bois, ils se battaient pour leur propre compte avec des armes scélérates certes ; mais ils ne poursuivaient pas, comme Jurieu, l'anéantissement et la disparition de la France.

On allègue, à la décharge des protestants de 1685, la Révocation de l'Edit de Nantes. Mais la Révocation (quelques réserves qu'il faille faire et que le Pape lui-même ait faites sur son impréparation, sur son inopportunité, sur les injustices et les brutalités dont s'est accompagnée son application) n'était que trop justifiée en droit par les agissements séditieux ou antifrançais des protestants tout le long du XVIIe siècle. Et puis l'on a vu d'autres proscrits, catholiques ou non catholiques, qui n'ont pas cru que l'injustice de leur patrie les autorisât à la trahir, ni même à lui marchander leur fidélité et un dévouement toujours persévérant. On raconte qu'un des proscrits du second Empire, le colonel Jarras, un jour que devant lui, dans un salon de Bruxelles, on parlait mal de la France, protesta énergiquement ; et, comme on semblait s'en étonner et trouver cette protestation étrange sur les lèvres d'un homme qui après tout était victime de l'injustice du gouvernement de son pays : — « La Patrie ! fit-il, c'est une mère : on lui doit tout, et elle ne nous doit rien ! » [1]. C'est là une noblesse de sentiment qui est restée étrangère aux protestants du XVIIe siècle. Les uns — le petit nombre — ont porté sur la terre d'exil une douloureuse résignation ; les autres, une violence de rancune qui n'a reculé devant rien, pas même devant la trahison.

L'âme de toute cette politique antifrançaise des huguenots, ce fut Jurieu. On retrouve son nom, jusqu'à sa mort en 1713, dans toutes les tentatives où se sont fourvoyés les Réfugiés. Complots, trahisons, guerres, négociations, organisations d'émeutes, toutes les violences du parti zélateur ont été ou inspirées par lui ou soutenues par ses créatures. C'était une âme de violence et de haine.

[1] Voilà une de ces paroles magnifiques qui n'étonnent et ne scandalisent personne, que l'on trouve au contraire toutes simples tant que ce n'est que la patrie terrestre qui est en cause. — Appliquez le même mot à l'Eglise, un tas de gens crieront au fanatisme. — Et il est vrai qu'appliquée à l'Eglise, elle serait, prise à la lettre, une inconvenance, un outrage, puisqu'elle semblerait insinuer qu'on peut, en tel cas possible, être fondé à se plaindre que l'Eglise ne nous ait rien donné. Mais ce n'est pas en ce sens que l'on crierait au fanatisme. — Le malheur est que nombre de braves gens, qui ne supporteraient pas que devant eux on outrageât leur patrie, ne supportent que trop, voire même acceptent sans déplaisance et sans demander de preuves les calomnies ou les insinuations dont ils voient poursuivre l'Eglise.

Violent contre les catholiques : son coreligionnaire Elie Benoît nous dit qu'au cours des années qui précédèrent la Révocation (1683, 1684, 1685, Révocation 17 oct. 1685), « il mit tant de livres au jour, qu'on aurait dit qu'il lui fallait moins de temps pour les composer, qu'il n'en fallait aux Réformés pour les lire. » Violent contre les protestants eux-mêmes, dès qu'il voit qu'on diffère d'opinion avec lui : il a traîné Bayle (l'auteur du fameux *Dictionnaire)* aux gémonies; et Bayle ayant eu l'audace de se défendre, Jurieu demande aux bourgmestres de Rotterdam de lacérer et déchirer ledit livre de Bayle, de punir l'auteur, de lui interdire d'écrire désormais « contre le sieur Jurieu. » Malheur à celui « qui ne plie pas les genoux devant ses autels ! » nous dit son coreligionnaire Basnage. « Sa prérogative spéciale » est « d'outrager » à bouche que veux-tu : « Il cherchait, poursuit Basnage, à satisfaire une passion qui ne lui est pas moins chère que la gloire : c'est la vengeance. Comme l'appétit irascible domine en lui, il consentirait plutôt de périr sous les ruines et sous la chute de son ennemi, que d'avoir le triste dépit de n'être pas vengé. » Violent enfin, et sans rémission, contre sa patrie, et dans cette campagne soutenu par des troupes qui malheureusement étaient dignes de lui : il était leur chef, mais elles ne demandaient qu'à marcher, il n'eut pas à les exciter, il lui suffisait de les diriger.

Dès avant la Révocation, nous le voyons rédiger des mémoires (janvier 1685) pour activer un plan d'alliance entre Guillaume d'Orange et l'Electeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume (celui que les Allemands appellent le Grand Electeur et qui, † 1688 sans avoir eu le temps de voir la Prusse érigée en royaume, a été le vrai fondateur de la monarchie prussienne dont son fils Frédéric I[er] sera le premier roi). Les mémoires de Jurieu sont expédiés à Berlin ; et Guillaume d'Orange y dépêche en même temps un ami de Jurieu, le pasteur Gaultier de Saint-Blancard, dont les services seront tellement appréciés en Brandebourg que le Grand Electeur fera de lui son ministre plénipotentiaire. Et quand le traité définitif d'alliance contre la France est signé le 23 août de cette année 1685 entre Hollande et Brandebourg, on trouve ce Saint-Blancard et Jurieu dans la coulisse avec Fuchs, l'envoyé brandebourgeois : nul doute que, par leurs soins et grâce aux lumières qu'ils ont apportées sur les choses de France, les plans ébauchés n'aient gagné en précision et en ampleur.

En suite de ce traité, un plan d'invasion de la France était concerté pour le printemps de 1686 : Hollande et Brandebourg devaient lever une armée de 57.000 hommes et la lancer sur Paris : l'Electeur, sur les dires de Jurieu, espérait qu'en évitant toute violence et tout pillage, l'envahisseur trouverait des secours, en France même, tant auprès des protestants que des catholiques, tous impatients de la tyrannie du Grand Roi : — « L'on peut vraiment espérer, concluait le Grand Electeur, que la France sera mise en un tel état qu'à l'avenir on n'aura plus à la craindre. »

Le plan cependant est différé, parce que l'Empereur Léopold n'est pas encore décidé à marcher. Pour presser sa décision, un Congrès s'ouvre à Augsbourg le 9 juillet, où sont esquissées les grandes lignes d'une coalition entre les princes d'Allemagne, la Suède, la Hollande, l'Empire et l'Espagne contre la France ; et nos Réfugiés sont du Congrès.

Ils sont aussi de l'entrevue, à Clèves, entre Guillaume d'Orange et l'Electeur, au mois d'août suivant : un grand nombre de pasteurs français y sont accourus de Hollande, notamment le célèbre Claude († 1687), qui, dans ses *Plaintes des protestants* (parues en avril 1686), a demandé aux princes huguenots de « diminuer les forces » de la France et qui à Clèves s'emploie activement à faire décider l'invasion de l'Angleterre par Guillaume d'Orange. Car, en Angleterre, les choses vont mal ; Jacques II (monté sur le trône en 1685) est catholique ; mais ses maladresses (blâmées par le Pape comme par Bossuet et par Louis XIV) ont compromis la cause de l'Eglise ; il se forme un parti contre lui ; et ce parti au cours de ces années 1686, 1687 et 1688, n'a pas de plus actif appui que nos Réfugiés de Hollande, nos pasteurs, soutenus aussi du concours du maréchal Schomberg, un autre « Français » réfugié qui toute l'année 1687 fait la navette entre La Haye et Berlin pour lancer l'affaire de la révolution anglaise. La révolution anglaise fera de Guillaume d'Orange « le sauveur du protestantisme, » comme l'appellent les Réfugiés ; surtout elle détermine un bouleversement de la situation européenne qui, dans leur espoir, doit aboutir à l'écrasement de la France. Guillaume d'Orange mettant à la voile le 26 octobre 1688 pour l'Angleterre, emporte avec lui la bénédiction de tous nos pasteurs de Hollande ; et Jurieu, en prenant congé de lui, l'assure « qu'il devait être maître de l'Angleterre avant la fin de l'année, » grâce à la lâcheté du roi Jacques II, qui n'eut qu'une idée en tête, fuir, et qui par sa fuite (fin décembre) laissa le champ libre aux fauteurs de la révolution. Ceux-ci n'étaient pas la majorité ; et les tories ne songeaient d'abord qu'à imposer à Jacques II certaines conditions, ou à proclamer son fils le prince de Galles, ou enfin à proclamer sa fille Marie (l'épouse même de l'envahisseur Guillaume). Mais Guillaume, qui se sentait sûr du terrain, déclara qu'il n'accepterait pas le rôle d'un prince consort ; et on le proclama roi sous le nom de Guillaume III, en même temps que Marie était reconnue reine (janvier 1689). Louis XIV avait déclaré la guerre à la Hollande le 24 septembre précédent ; Guillaume III à son tour nous la déclara le 21 mai suivant.

Il n'a pas attendu cette déclaration pour entraîner à sa suite l'empereur Léopold (qui signe avec lui la grande alliance offensive et défensive du 12 mai 1689) et pour ouvrir contre nous, sur notre sol même, de sourdes hostilités. Un plan conçu dès

les premiers mois de 1689, et confié à Schomberg et au marquis de Miremont, envisageait un soulèvement de tout le Midi de la France : les provinces en seraient sûrement dégarnies de troupes, tout l'effort de la guerre étant concentré sur la ligne du Rhin ; il suffirait de réunir en Suisse 2.000 hommes qui déboucheraient par Genève et Coppet, envahiraient le Dauphiné, rallieraient les mécontents secrètement pourvus d'armes et de munitions, se jetteraient enfin dans les Cévennes. On s'emparerait aussi d'un port, Cette par exemple, où les coalisés pourraient débarquer une petite armée. On emploierait, à l'exécution de ce plan, le zèle des pasteurs restés en France, auxquels on recommanderait « d'assembler les protestants, écrit Miremont, sous prétexte de prier Dieu, » et de faire que « l'on se trouve, au rendez-vous de chaque assemblée, armé, sous prétexte de défendre les ministres».

Des plans de cette sorte sont faciles à élaborer de loin, de Rotterdam ou de Londres. Sur place, en France, des voix prudentes se font entendre, demandant que les prêcheurs de révolte « ne parussent pas *encore* » (lettre du pasteur de la Grange à Brousson, 29 août-8 sept. 1689), avertissant qu' « il est important, à mon avis, qu'on y demeure *encore* paisible » (lettre de Mirmand à Jurieu, 20-30 sept.). C'est qu'on avait compté sur des secours du prince d'Orange en argent et en hommes, et que celui-ci, qui avait encore à conquérir l'Irlande où le maréchal de Schomberg n'avait débarqué que le 22 août, ne pouvait, pour le moment, faire grand'chose pour les Cévenols. Mais les têtes étaient montées, accessibles à toutes les fausses nouvelles de succès, invasion des Vaudois dans le Haut-Dauphiné (autre complot qui fut réel mais échoua), entrée du maréchal de Schomberg, présence de vaisseaux anglais dans le golfe du Lion : la nuit du 23 au 24 septembre [1], une troupe de Cévenols en armes accourent sur le plateau de la Cam de l'Hospitalet ; le pasteur Vivent leur montre Florac à enlever : l'insurrection était déchaînée... Ce ne fut pas long. En quelques jours tout était étouffé ; tous ces fanatisés se débandent quand on sait que Bâville (l'intendant du Languedoc) se hâte avec les dragons et les milices. Vivent et sa bande avaient multiplié les assassinats ; Bâville y répond par de terribles représailles, envoyant au gibet et aux galères les prédicants arrêtés et les plus fanatiques de leurs sectaires... Dira-t-on que la répression fut injuste ? La France était en guerre, en une guerre qui devait durer neuf ans et lui faire courir des risques effroyables.

Terrible et juste, la répression ne fut pas efficace. Les instigateurs échappaient aux prises du roi : ils étaient en Hollande, en Suisse, à Berlin (le pasteur Gaultier de St-Blancard). Les soulèvements des huguenots de France vont être endémiques tout le temps de la guerre, jusqu'à la paix de Ryswick (octobre 1697) [1], pour reprendre de plus belle quand se noue, au commencement de 1701, la nouvelle coalition qui déclenche la guerre de la Succession d'Espagne, la plus longue et la plus terrible des guerres soutenues par Louis XIV : la révolte camisarde éclate en 1702, et se poursuit avec des succès divers jusqu'en 1711, soutenue jusqu'au bout par des excitateurs étrangers : si elle n'essaie pas de rebondir, comme elle l'avait fait si souvent, après l'échec de 1711, c'est qu'alors précisément l'Angleterre se rapproche de la France et songe à préparer la paix.

C'est au cours enfin de la guerre de la ligue d'Augsbourg que Jurieu organise son service d'espionnage. L'Angleterre avait eu toujours à son service des bandes d'espions, mais éparses, et qui travaillaient sans un ordre concerté, plutôt d'après des initiatives personnelles ou les hasards de l'instant que selon un plan établi et une direction uniforme. D'où du flottement, du décousu, des erreurs parfois grossières : des espions peu scrupuleux (si le mot scrupule est de mise en pareille affaire) inventaient de toutes pièces des racontars habilement machinés. Il faut quelque chose d'organisé, de coordonné. Guillaume III songe à son vieux complice Jurieu. Jurieu a de grandes « habitudes » parmi les Réfugiés et les « mal intentionnés » qui se cachent en France. Jurieu a pour Guillaume un zèle qui ne connaît pas de scrupules. Jurieu est l'homme de la sinistre besogne. Jurieu se fait organisateur d'espionnage contre son pays, recruteur d'espions, de « merles, » comme on les appelle alors. Il en recrute partout, et « qui ne se connaissent point » entre eux, à Paris, à Dunkerque, à Brest, à Nantes, à Rochefort, à Marseille, à Toulon. Car c'est surtout la marine française qui intéresse Guillaume, l'état de nos vaisseaux, leurs mouvements, leurs desseins. Je transcris ici ce spécimen des renseignements que Jurieu procurait ainsi à nos ennemis : c'est une lettre datée de Rochefort, 29 nov. 1693 :

... Tous les vaisseaux qui doivent désarmer ici ne sont pas montés ; sans y comprendre quelques petites frégates destinées à garder les côtes, il y a 20 vaisseaux. Aussitôt qu'ils seront tous dans le port, je vous en énverrai un état exact. Je suis surpris de ce que vos Messieurs, qui ont un si grand nombre de vaisseaux, n'en mettent pas plus en mer pour croiser et pour empêcher la ruine de votre commerce, à quoi on s'attache ici, et si vous le voulez, *il ne vous sera pas difficile de vous rendre maître d'une flotte qui chargera à Bordeaux pour Dunkerque, qui ne sera convoyée que de 2 frégates de 20 ou 24 pièces de canon chacune.* Mes-

[1] Ce jour même du 24 sept., Coxe écrivait de la Haye à Guillaume III :

« M. Jurieu m'a assuré que tous ses amis et correspondants du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence, des Cévennes et des autres provinces du Midi de la France sont très intimement persuadés que s'il plaisait à Votre Majesté d'envoyer sans retard 500 officiers et 100.000 livres dans ces contrées, ils pourraient lever et lèveraient, en une quinzaine de jours, 100.000 hommes bien armés. »

[1] Où Guillaume III les trahit : du jour où il apprend (huit mois avant la signature de la paix) que Louis XIV s'est résigné à reconnaître sans réserve les conséquences de la Révolution de 1688, à le reconnaître donc lui-même comme roi d'Angleterre, il a ce qu'il veut, et il lâche ses Réfugiés, qui n'auront pas dans le Traité la clause spéciale à eux promise. Ce fut chez eux un profond accablement d'abord ; mais ils n'en tinrent pas rigueur au roi Guillaume : leur haine de la France primait tout, leur faisait fermer les yeux sur tout le reste.

sieurs les Anglais sont bien postés pour les attendre au passage... Je ne sais si je vous ai mandé qu'il est resté à Toulon 28 à 30 vaisseaux des plus vieux et des plus endommagés. Marquez-moi s'il est besoin que je fasse un voyage en l'Ile de Ré, pour savoir comment on s'y gouverne et quelles forces il y a. Si vous avez quelques instructions à me donner de la part de vos Messieurs, envoyez-les moi et je tâcherai à les exécuter.

On comprend que Guillaume III, d'ordinaire si économe de ses deniers, ait payé sans compter l'organisateur d'un service aussi précieux. Jurieu demandait ce qu'il voulait ; on ne lui réclamait pas de reddition de comptes : ses espions, écrit-il, « veulent être bien payés, » et cela suffit. Les ministres d'Etat anglais, lord Nottingham, le chevalier Trenchard, lui donnent leur collaboration active. Lord Shrewsbury, lord Blathwayt, lord Manchester mettent dans leurs rapports avec lui une déférence extraordinaire. Et l'on voit un grand seigneur comme Marlborough, d'allures arrogantes et infatué de sa noblesse, demander, dès son arrivée en Hollande, un entretien particulier au modeste pasteur.

Cela a duré vingt-quatre ans au moins. C'est au moins en 1689 que Jurieu a commencé à s'occuper d'espionnage avec ses amis les « mal intentionnés » de France ; et son comité d'agents occultes était certainement organisé dès 1692. Jurieu en restera le directeur actif jusqu'à sa mort, en 1713. Il a vu, durant ce laps de temps, plusieurs de ses espions pris par la police française, roués et pendus : lui-même n'a jamais été effleuré par le soupçon. Il continuait à prêcher, à édifier ses frères de Rotterdam, quand de pauvres gens mouraient à cause de lui. Il prenait furieusement, face au public, la défense de ses coreligionnaires, que tout de même l'on soupçonnait bien de fomenter les soulèvements chez nous et de favoriser les entreprises de nos ennemis. Lui-même a échappé à tout soupçon. Son secret est resté enfoui à Londres, dans les *State papers foreign*, les *State papers domestic Anne*, les *Royal Letters*, les *Treasury papers*, etc., du Record Office. C'est là que M. Dedieu l'a découvert. C'est un triste secret. C'est une des plus odieuses pages de l'histoire. M. Dedieu l'a écrite *sine ira et studio*. Il laisse parler les documents originaux, qu'il nous transcrit et qui dispensent de tous frais d'éloquence.

II. — Cette Révolution anglaise de 1688-1689 est un chef-d'œuvre du diable. J'ai rappelé ailleurs (*Ami* 1919, p. 1206-7) son importance, capitale, unique, pour l'histoire de l'Eglise depuis deux siècles, et non pas de l'Eglise d'Angleterre seulement, mais de l'Eglise universelle. Pour l'Angleterre, c'est l'écrasement et l'oppression légale des catholiques, l'adieu définitif à l'essai de restauration catholique qui a marqué le règne de Jacques II. Mais pour l'Europe, c'est le point de départ d'un ordre politique nouveau : c'est l'avènement, dans le régime politique des Etats, de l'idée de séparation d'avec Dieu, l'avènement du laïcisme politique, formulé par la fameuse Déclaration des droits que Guillaume III, à peine installé à Londres, promulgue (23 fév. 1689) et où l'on peut découvrir déjà l'inspiration générale de notre Déclaration française des Droits de l'homme en 1789. C'est l'avènement du philosophisme du XVIII^e siècle, dont le laïcisme anglais a été, dès le premier quart du XVIII^e siècle, le principe inspirateur. C'est l'avènement de la Maçonnerie, qui existait auparavant, qui a coopéré efficacement à l'invasion de 1688, mais qui pour la première fois trouvera un protecteur officiel en la personne de Guillaume III et recevra de ses successeurs sa grande unification et organisation de 1717 et 1723. C'est l'avènement de l'Etat prussien, puisque ce n'est que sous la pesée de Guillaume III que les Habsbourgs, d'abord justement récalcitrants, se sont décidés à reconnaître (en dépit de la protestation solennelle du pape Clément XI) la nouvelle royauté proclamée à Königsberg en 1701. Et sans la Prusse, la Russie ne fût pas devenue ce qu'elle a été, pour le malheur de l'Eglise et pour son malheur à elle-même, puisque c'est sur la Prusse, sur l'alliance prussienne que la Russie ne cessera de s'appuyer tout le long du XVIII^e siècle et aussi du XIX^e... Supprimez la Révolution de 1688, supposez éteinte dans la défaite la nouvelle royauté orangiste, — et c'est l'Europe chrétienne orientée vers une nouvelle voie et se développant dans un tout autre sens...

S'il en est ainsi, s'il est clair que la guerre de 1689 est avant tout une guerre de religion et que la cause de Guillaume III est celle même du protestantisme et de l'irréligion, comment le Habsbourg d'Autriche, Léopold I^er, est-il entré dans pareille conjuration ?

A Vienne on a bien eu quelque sens de la voie criminelle où l'on s'engageait. Quinze ans plus tôt, quand Léopold a lié partie contre nous avec la Hollande protestante, il l'a fait sans scrupule. Cette fois, en 1689, le cas lui paraît de plus de conséquence.

La politique de Louis XIV est alors de poursuivre contre la Hollande l'alliance des trois familles régnantes catholiques : Habsbourgs de Vienne (et de Madrid), Stuarts d'Angleterre, Bourbons de France. Pour gagner l'empereur, il va jusqu'à offrir la rétrocession de Strasbourg et de Brisach, plus même encore si c'est nécessaire. Un fort parti à Vienne appuie alors l'alliance française : l'Empire est engagé dans une guerre contre les Turcs, mais les Turcs sont aux abois et songent à négocier. Pas de négociations, songe-t-on à Vienne, où l'on se souvient de l'angoisse de 1683 (Sobieski) ; il faut pousser à fond l'offensive contre les Turcs, se débarrasser d'eux à jamais. Ceci ne fait pas l'affaire de Guillaume III, qui offre sa médiation. Léopold ne serait pas éloigné d'accepter, car il en veut plus encore à Louis XIV qu'aux Turcs. S'il hésite, c'est qu'une « Sainte Alliance » de 1684 le lie à Venise et à la Pologne et lui interdit toute paix séparée avec les Turcs. Mais les Turcs offrent d'englober la Pologne dans le traité à conclure. Du coup, les scrupules de Léopold tombent.

Il mande (20 février 1689) à La Haye et à Londres qu'il est prêt à entrer en pourparlers avec Guillaume d'Orange et par son intermédiaire avec l'Angleterre et les Etats Généraux de Hollande : dépêche décisive, qui est le berceau de la grande alliance de 1689 et de la guerre.

On n'avait pas encore reçu à Vienne, en cette fin de février, notification de l'avènement de Guillaume au trône d'Angleterre. La notification n'arriva que le 11 mars : ce fut un triomphe pour le parti francophile de Vienne : il n'était plus possible, cette fois, de songer à une alliance avec un prince dont la cause était manifestement celle du protestantisme.

L'empereur sentit la gravité du cas de conscience à résoudre. Il consulte, selon son habitude, les théologiens ; il leur demande, non pas un avis collectif, mais des avis individuels, rédigés par chacun sous sa responsabilité propre. De ces avis, Klopp, le grand historien (catholique, converti du luthéranisme) de la diplomatie de ces terribles années, en a retrouvé six aux Archives de Vienne, tous en latin : trois seulement sont signés, du P. Ildefonse, capucin, du P. Othmar, S. J., du P. Menegatti, jésuite également et confesseur de l'empereur [1].

Deux questions leur ont été posées :

1° Utrum Aug^mus^ Imperator possit inire fœdus et societatem contra Regem Galliæ cum acatholicis, inter quos præcipui et potentiores sunt Anglia et Ordines fœderati Belgii (Hollande) ?

2° Utrum liceat Principem Auriacum (Orange) in tractando fœdere cum Anglis et Hollandis Regio titulo honorare ?

Des six Mémoires retrouvés, deux, le P. Othmar et un anonyme, répondent *non* aux deux questions; les quatre autres répondent *oui :* les deux plus importants sont celui d'un théologien de Cologne et celui de Menegatti (personnage très en vue à la Cour et qui l'année précédente avait littéralement charmé Leibniz).

Voici un aperçu du Mémoire de Menegatti :

His quæstionibus breviter respondetur.

Resolutio Primæ pendet ex solutione duarum quæstionum, quarum una est Juris et Theologiæ, altera facti et politica.

Premièrement donc, question de droit :

An licitum sit ut Princeps catholicus in auxilium vocet infideles contra Principem fidelem in bello alias justo ?

Les théologiens répondent *communiter* (Molina, *Dissert. 112 ;* — Suarez, *de Bello diss. 13, sect. 7, n. 25 ;* — Palao, *de Carit. diss. 5, p. 6, n. 10 ;* — Becanus, *Analogia V. et N. Testamenti* cp. 17, n. 3 ; etc.) : *licitum esse per se, id est, modo fiat sine detrimento fidei et Ecclesiæ.*

En effet, poursuit-il :

Infideles possunt suscipere bellum contra quoscumque hostes ; ergo etiam possunt juvare alios contra quoscumque hostes ; ergo licitum est ab eis petere ut nos juvent.

Confirmatur : 1° quia actus justitiæ potest ab omnibus, tam fidelibus quam infidelibus, exerceri, et gerere justum bellum aut juvare in justo bello est actus justitiæ ; ergo potest ab omnibus exerceri ;

2° Quia in justo bello licitum est uti subsidio equorum et aliorum brutorum, ergo etiam hominum infidelium ;

3° Licitum est præbere auxilium Infidelibus contra fideles ; ergo etiam licitum est ab eis petere. — Antecedens patet exemplo Davidis, qui auxilium præbuit Achis regi Philistæorum contra Saul (I Reg. XXVIII-XXIX).

La seconde question est une question *de fait :* l'alliance avec l'Angleterre et la Hollande apportera-t-elle quelque préjudice à la cause de la foi et de l'Eglise ?

Ici Menegatti se récuse prudemment :

Hæc quæstio est politica, dit-il, et a Politicis decidenda, non a Theologis, — sed ab hominibus qui notitiam Europæ et conditionum Fœderis habent : quæ omnia nulli clarius quam Majestati Suæ ejusque Ministris perspecta sunt.

Hinc quidquid Majestas Sua, auditis suorum Ministrorum sententiis, de hac quæstione statuerit, illud tuta conscientia sequi licitum erit.

Mais, il le répète, la question (cette question de fait) ne peut être tranchée que par l'Empereur et ses ministres *qui soli, non theologi, de hoc negotio pronuntiare prudenter possunt.* — Une fois la délibération prise, l'Empereur peut agir en sûreté de conscience :

Quicumque enim in aliqua sententia illud statuit sequendum quod omnibus pro et contra expensis verius judicat, rationabiliter agit et laudabiliter, maximeque juxta dictamen prudentiæ, ac proinde non peccat.

Cette première question ainsi résolue, Menegatti passe à la seconde, beaucoup moins épineuse : — Est-il permis de saluer le prince d'Orange du titre de Roi ?

Oui, répond-il : car Sa Majesté Impériale n'est en cette cause ni juge ni arbitre, moins encore sujet du roi Jacques ; par conséquent, *salvo jure utriusque partis,* il peut accorder le titre de roi et les autres honneurs royaux aussi bien à Jacques II qu'à Guillaume d'Orange : ce n'est là qu'un fait, qui ne préjuge en rien la question de droit ni pour l'un ni pour l'autre. — Et il ajoute :

Princeps Auriacus Regnum Angliæ saltem naturaliter, si non etiam civiliter possidet (dato et quod injuste) : non enim ad possessionem civilem, multo minus naturalem requiritur, ut juste possideatur. Eodem modo possidet Titulum regium, quo modo res incorporeæ possideri possunt. Quare Auriacus compellari potest id quod est, nempe Rex, seu Possessor Regni, præscindendo an juste an injuste possideat.

Et il allègue l'exemple des catholiques Anglais, qui tous en toute sûreté de conscience donnent à Guillaume le titre de roi (qu'ils ne sauraient d'ailleurs lui refuser *sine gravissimo damno).* — Et il rappelle encore que plus d'un siècle auparavant, en 1570, Grégoire XIII ordonna aux catholiques Anglais de donner à Elisabeth le titre de reine, bien qu'elle fût bâtarde et par conséquent inhabile à régner.

Il rappelle enfin que l'Ecriture, elle aussi, donne le titre de roi à des princes qui manifestement

[1] Onno Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart,* t. IV, p. 338, 384, 415-493, 512-523.

étaient des usurpateurs : par ex., à Phacée, meurtrier de son souverain légitime (IV Reg., xv, 29), à Hérode, etc.

La consultation de Menegatti est rédigée avec clarté, précision, sobriété. Il n'en est pas de même de celle du théologien anonyme de Cologne.

Celui-ci est tonitruant. Il s'emporte dès la seconde phrase. Comment l'Empereur peut-il hésiter? Qu'est-il besoin de faire appel à la théologie pour un cas aussi évident?

Quis hoc non modo theologus, sed homo præditus naturæ lumine non irrideat statim aut detestetur tanquam injectum a stultitia scrupulum, et tentationem ad maximum illud peccatum quod est Deum tentare?

La *tentatio Dei,* ici, ce serait de croire que Dieu sauvera l'Empire si l'Empereur néglige la seule planche de salut, c.-à-d. l'alliance anglaise, si urgente que notre homme professe *Cæsarem ad illa teneri sub peccato gravissimo si omitteret.* Comment hésiter, quand on a affaire à ce roi de France, *qui nunquam stetit suis verbis?* Que l'on n'espère pas

illum sua sponte cessurum a rabie contra catholicos Principes quibus barbarum bellum tam truculenter invexit... Reliquum nunc est ut Gallus tandem frangatur doceaturque meliori modo quo possumus, ponere dirum hunc spiritum nocendi omnibus : modum autem non suppetit nisi ratio fœderis de quo agitur.

D'ailleurs, Hollandais et Anglais sont déjà en guerre ou à la veille d'entrer en guerre contre le *Gallus : unde in substantia hoc fœdus non est movere acatholicos, sed motis acatholicis uti.*

Léopold a un scrupule politique à reconnaître Guillaume : il craint que l'exemple de ce succès ne *serpat ut cancer* parmi les peuples et n'ébranle la légitimité. *Sed politicus iste scrupulus non spectat immediate conscientiam et evanescere potest facile in conspectu graviorum rationum politicarum quæ pro Wilhelmi honoratione nunc militant...* De plus, pareil scrupule conviendrait plutôt au roi de France qu'à la Maison d'Autriche (?)... Et puis, est-il si sûr que Jacques II n'ait pas été coupable? et que son peuple n'ait pas eu le droit de le chasser? Beaucoup d'Anglais le pensent; nous autres Allemands, nous pouvons donc bien penser aussi qu'il y a du vrai... Et enfin, ce Jacques II est implicitement l'ennemi de César, puisqu'il s'attache à la France; donc il pourrait *licite dejici a throno, suffecto illi Auriaco per Cæsarea arma, et consequenter potest etiam haberi ab ipso Cæsare ut jam dejectus, et Auriacus ut suffectus* (en d'autres termes, ce n'est pas Léopold qui a fait le coup du détrônement de Jacques II, mais il avait droit de le faire, donc...).

Notre homme revient ensuite à Louis XIV, *efferus Ismael ille cujus manus contra omnes!*

Si l'Empire n'entre pas dans cette voie, quel malheur pour l'Empire! Qu'arrivera-t-il? Que vont comploter les intrigues du *Gallus? Refugit animus præcogitare quæ inde.*

Pour conclure, notre Colonais conjure le ministre à qui il envoie son Mémoire de taire son nom : *sub hac enim fiducia nihil humani respexi et expectoravi me totum. Coloniæ, 2 junii 1689.*

A cette date du 2 juin, toutes décisions étaient prises déjà : l'Empereur n'avait demandé que pour la forme, comme d'habitude, l'avis de ses théologiens. Il avait déclaré la guerre à la France le 3 avril, à la suite d'un avis motivé (15 fév.) de la Diète de Ratisbonne. A une lettre de Jacques II implorant son appui (6 février), il avait répondu sur un ton très hautain (9 avril), lui refusant même le titre de Majesté pour ne lui donner que du *Durchlaucht* (vocable germanique que l'on peut traduire par Altesse, ou Monseigneur) (Klopp prétend que l'Empereur n'avait à donner du « Majesté » à qui que ce fût : il en donnait bien cependant à Louis XIV).

Le 12 mai enfin il avait signé avec Guillaume III la « Grande Alliance » offensive et défensive qui se proposait pour but avoué le retour aux traités de Westphalie et des Pyrénées. Par un article secret, la Hollande s'engageait 1° à appuyer l'élection à l'Empire de Joseph, fils de Léopold, 2° à appuyer aussi, en cas de mort du roi Charles II d'Espagne, les prétentions de l'Empereur à entrer en possession de l'intégralité de la monarchie espagnole et des terres à elle soumises (Amérique, Pays-Bas, Milan, Naples, Toscane, etc., y compris évidemment la Franche-Comté, Strasbourg et les nombreuses villes d'Artois et de Flandre cédées par l'Espagne à la France lors des traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, postérieurement à la paix des Pyrénées). Cet article secret fut caché soigneusement à l'Espagne, au Parlement anglais, et aux princes allemands; et d'ailleurs il est certain que Guillaume d'Orange n'était pas de bonne foi en le signant, car c'eût été reconstituer la monarchie de Charles-Quint, péril aussi menaçant pour l'Angleterre ou la Hollande que pour la France (en fait, Guillaume d'Orange, au lendemain de la paix de Ryswick, se prêtera à trois reprises à des traités de partage éventuel des possessions espagnoles avec Louis XIV, 1698, 1699 et 1700).

La « Grande Alliance » du 12 mai 1689 a été, dit Klopp, le moment critique, décisif, de la politique européenne au XVIIe siècle. La seconde grande alliance, celle du 7 septembre 1701, qui déclenchera la guerre de la Succession d'Espagne, ne sera que le retour à l'organisation offensive élaborée en 1689. Klopp reconnaît que la plupart des historiens français et anglais, catholiques ou non, voient dans la guerre de 1689 une guerre de religion. Lui, Allemand, est d'un autre avis et prétend que le grand ennemi de l'Eglise alors, c'était Louis XIV avec son gallicanisme. Le gallicanisme fut un grand mal; mais Louis XIV, par une lettre au Pape (1693), a donné des Quatre Articles une rétractation si nette, si pleine, qu'on n'en trouverait guère d'analogue dans l'histoire des rois (et dans l'histoire des Habsbourgs moins que dans toute autre), tandis que les fruits délétères de la révolu-

tion anglaise de 1688 ont continué à mûrir pour le plus grand dam de l'Eglise et de la société civile, comme je l'ai rappelé plus haut.

III. — M. Lucien Romier, ancien membre de l'Ecole de Rome et de l'Institut français d'Espagne, auteur précédemment d'un travail considérable (2 vol. gr. in-8) sur les *Origines politiques des Guerres de religion* (étudié ici 1914, p. 745-8), nous donne aujourd'hui **Le Royaume de Catherine de Médicis** *ou* **La France à la veille des Guerres de religion** (2 vol. in-8 écu de xxxvi-244 et 304 p., 20 f., Paris, Perrin). Ses *Origines,* c'était la diplomatie française sous le règne d'Henri II (1547-1559) ; son nouvel ouvrage, c'est le tableau de la France sous le règne, éphémère mais décisif, de son fils François II (juillet 1559 à décembre 1560). Il inscrit au titre le nom de Catherine de Médicis, parce que François II n'avait que quinze ans à la mort de son père (il était majeur, la majorité des rois de France étant fixée, depuis Charles V, à quatorze ans) et se jeta, dès le premier moment, comme d'instinct, dans les bras de sa mère, Catherine, lui remettant l'Etat et sa personne, lui disant que « tout ce qu'elle commanderait serait fait. » Catherine s'efface d'abord devant les Guises et sincèrement, semble-t-il, ne participant aux affaires que de sa simple présence, « fort obéie » toutefois lorsqu'elle donne un ordre. Ce n'est qu'au printemps de 1560 qu'elle sort de sa retraite : le goût du pouvoir effectif lui est venu assez vite, et elle va l'exercer durant près de trente ans († 1589), pour le plus grand dam de la France et de l'Eglise.

Mais ce n'est pas son règne que M. Romier nous raconte aujourd'hui. C'est son « royaume » seulement qu'il nous présente au moment où elle en prend possession, autrement dit, « la France à la veille des guerres de religion », qui, quinze mois à peine après l'avènement de Charles IX, vont être déclenchées par l'affaire restée célèbre sous le nom de « massacre de Vassy » (1er mars 1562). Tour à tour il nous fait connaître la famille royale et la Cour, la diplomatie du roi et les deux systèmes d'alliances, la caste des gentilshommes et des grands seigneurs (avec leurs hommes d'armes), le monde des bourgeois et des gens de robe, le « quatrième Etat », les « pauvres sujets » des champs et des villes, les gens d'Eglise, enfin les protestants.

L'invasion protestante en France, l'organisation des communautés protestantes aux environs de 1560 (Calvin † 1564 ; publication de son *Institution chrétienne,* 1535) ont fait l'objet d'une multitude de monographies locales. Ce n'est en effet que par des enquêtes minutieuses que l'on peut arriver à une impression d'ensemble point trop inexacte et échapper aux généralisations fantaisistes à la mode jadis.

C'est ainsi qu'on a répété longtemps que la Réforme était une religion pour pays du Nord, que les pays du Midi étaient restés fidèles à l'Eglise. En France c'est le contraire : notre Midi a été beaucoup plus contaminé (et de façon beaucoup plus durable) que le Nord (en Allemagne aussi, c'est dans le Nord, — sur le Rhin et en Westphalie, — qu'il faut chercher les régions qui ont le mieux tenu contre l'hérésie ; la Bavière et les Alpes autrichiennes, aujourd'hui fidèles, avaient d'abord été très entamées et n'ont été ramenées que grâce à la Contre-Réforme énergiquement conduite au commencement du xviie siècle par des princes catholiques).

On a voulu encore associer la diffusion de la Réforme au mouvement général des échanges, et notamment des échanges avec l'étranger : le va-et-vient des marchands, des étudiants, des soldats, des clercs, des aventuriers sert volontiers de véhicule au mal et à l'esprit critique. Et cela a pu être vrai pour la période de la première Réforme (autour de 1530 et 1540), pour des villes comme Rouen, Caen, Orléans, Bourges, Poitiers, Bordeaux, Lyon, etc. Mais ce n'est pas vrai en tous cas pour les années qui ont précédé immédiatement la première guerre civile : vers 1560, il n'y a aucun rapport étroit entre le mouvement des échanges et le succès de la propagande calviniste. C'est ainsi que la Bourgogne, la Champagne, l'Ile-de-France, la Picardie, pays sillonnés par les plus grandes routes, restent catholiques, tandis que le Vivarais, le Gévaudan, le Rouergue, le Cotentin, pays beaucoup moins accessibles, adoptent la Réforme ; en Provence, Marseille est la plus catholique des villes.

On a essayé encore d'établir une corrélation entre la richesse des provinces et leur facilité à accepter la Réforme : les pays pauvres seraient restés fidèles, et les autres, non. Et l'on en a profité pour chanter à nouveau la béatitude de la pauvreté. Sophisme analogue à celui qui voit dans la richesse des abbayes la cause de la décadence : la vérité est que l'extrême pauvreté est tout autrement encore mauvaise conseillère que l'extrême richesse, pour les abbayes (voir là-dessus la Règle de S. Benoît et le grand livre de Denifle sur la *Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la Guerre de Cent ans)* comme pour le clergé séculier (voir en Hongrie, où la misère du clergé des campagnes sous le régime des Habsbourgs était source de nombre d'autres misères), comme pour le commun des fidèles (voir là-dessus S. Thomas). En France, au xvie siècle, les populations qui ont mis le plus d'empressement à accueillir « l'Evangile », étaient des populations mécontentes et misérables, qui voyaient dans la nouvelle religion un moyen providentiel d'échapper au fisc : la question du pressurement fiscal a joué un grand rôle chez nous dans la propagation de la Réforme (de même qu'en Allemagne la question de l'abstinence : les délibérations de nombre de conseils de villes allemandes passant à la Réforme affichent sans vergogne leur impatience de voir disparaître les restrictions mises par l'Eglise à leur appétit). Parmi les provinces riches, il y en a qui ont fourni aussi leur contingent sérieux à la Réforme (Normandie, Poitou, Guyenne, Languedoc) ; mais

d'autres ont résisté au mouvement (Picardie, Ile-de-France, Champagne, Bourgogne).

Une des causes qui ont le plus activé la conquête calviniste, — la seule cause même qui soit commune à tous les pays contaminés, dit M. Romier (II, p. 182 : inutile de souligner que le mot « contaminé » n'est pas de lui), c'est l'état du clergé, « l'incapacité ou l'incurie plus ou moins grave du clergé catholique : cause très simple et très profonde, dont l'histoire locale révèle la puissance. » Il y eut malheureusement, en effet, beaucoup d'incapables et d'ignorants dans les rangs du clergé. Et il y eut aussi beaucoup d'apostats, et, parmi ceux-ci, des évêques même comme le cardinal de Châtillon, les évêques de Montauban, de Nevers, de Périgueux, les huit évêques encore qui furent cités (Bulle du 7 avril 1563) à comparaître à Rome pour se disculper du soupçon d'hérésie [1]. C'est dans les deux clergés, séculier et régulier, que se recrute d'abord le monde des pasteurs et propagateurs de l'Evangile, surtout dans le Midi, mais ailleurs aussi : en Normandie, une vingtaine pour le seul règne de François Ier ; en Orléanais, des moines, des curés, des chanoines ; à Autun, les initiateurs de la Réforme sont deux curés ; à Tours, c'est le prieur des Augustins ; à Bourges, dès 1554, il faut interdire à tous les Augustins de prêcher hors de leur couvent ; Théodore de Bèze avait été prêtre et prieur de Longjumeau ; etc., etc. Le phénomène se constate partout.

Il faut dire que bientôt les dirigeants de la Réforme reconnurent les dangers que comportait l'apostolat des défroqués. Nombre de synodes protestants, aux environs de 1560, demandent qu'on les élimine : ces transfuges, disent-ils, « nous font plus de mal et esbranlent aujourd'hui plus les églises que n'ont fait par cy-devant les plus cruelles persécutions : car premièrement ils ne se veulent ranger à aucune règle, police ne union, se mocquent des synodes, et ne cherchent que leur ayse et repos charnel, mettans les autres ministres, qui tiennent police, en haine du peuple. » On demande à Calvin (qui de Genève surveille le choix des pasteurs) de « prendre garde de près à ceux qui ont été moynes et capelans, et ne les accepter au ministère que bien meurement et bien tard. » Le premier synode national, réuni à Paris en mai 1559, décide que les ministres seront « élus au consistoire par les anciens et diacres » ; qu'aucun pasteur ne pourra passer d'une église à l'autre sans « lettres authentiques » ou minutieuse enquête ; que personne ne sera autorisé à prêcher devant les fidèles qu'avec le consentement du ministre titulaire ou du consistoire en son absence. Le synode national d'Orléans (avril 1562) édicte : « S'il arrive que quelque évêque ou curé veuille aspirer au ministère de l'Evangile, il n'y pourra être élu qu'après une longue expérience et preuve de sa repentance et bonne conversation ». Le synode national de Lyon (1563) dépose un certain nombre de ministres, la plupart anciens clercs de l'Eglise romaine. C'est en ces années 1561 et 1562, quelques mois avant la guerre civile, que se constituent, à Orléans, à Montpellier, et peut-être à Caen, les premières écoles françaises de théologie protestante ; on envoyait ensuite les candidats au ministère recevoir à Genève l'imposition des mains. La direction suprême du corps des pasteurs appartenait, en droit, à Calvin ; en fait, elle fut exercée, depuis août 1561, par Théodore de Bèze († 1605), qui vint alors résider à la Cour (la première année du règne de Charles IX, du « règne » de Catherine de Médicis, l'année du tristement fameux Colloque de Poissy).

IV. — Voici, par provinces, quelle était à peu près la répartition des protestants en France aux environs de 1560 :

Paris et région parisienne : à Paris même, dans les dernières années d'Henri II, une communauté réformée de 4 à 5.000 âmes. — Hors de Paris, peu de huguenots. Leur principal centre était Meaux (gens de métier, manants des localités voisines, réfugiés venus de Paris, d'où les chassaient les rigueurs de la police royale). Autres foyers en Brie : Brie-Comte-Robert, Provins (où le signal du mouvement fut donné par deux moines jacobins), Melun. — Quelques isolés à Pontoise, à Senlis ; des gentilshommes du Valois. — A Chartres, l'évêque, qui était un des huit cités à Rome par Pie IV, voulut faire prêcher dans sa cathédrale un moine de St-Denis « qui estoit de la religion » (dit Th. de Bèze), mais se heurta à la résistance des chanoines et du peuple. Dans le pays chartrain, on ne vit guère que des nobles à passer à l'erreur (une soixantaine de gentilshommes en 1561).

Picardie (la patrie de Calvin) : la Réforme y fait des recrues surtout parmi les nobles ; peuple et bourgeoisie restent fidèles. Le cardinal de Châtillon essaie d'instaurer à Beauvais, pour Pâques 1561, le culte « genevois », mais se heurte à une résistance violente de la population ; quelques mois plus tard, massacre de huguenots à Amiens.

Normandie et Duché d'Alençon : terre d'élection pour la Réforme, grâce certainement à la complaisance ou à la faiblesse du clergé et même du Parlement. Quatre grands centres de propagande : Dieppe, Rouen, Caen, St-Lô. Dieppe, ville presque toute « calviniste » en 1560 ; à Rouen, la même année, près de 2.000 protestants se montrent en public ; l'année suivante, ils sont 10.000, avec 4 pasteurs et 27 anciens ; à Caen, 3 pasteurs ; églises florissantes à Evreux, Bayeux, Lisieux, Vire (où les protestants forment presque la moitié de la population), St-Lô (8 à 9.000 en 1561), Valognes, Alençon (floraison huguenote très précoce, par la grâce de Marguerite d'Angoulême, dame du pays), Le Mans (2 pasteurs, assistés de 5 surveillants et de 2 diacres), Mamers, Laval, etc., etc.

Bretagne : entamée par St-Malo, Vitré et localités voisines, Rennes (une communauté de 100 personnes en 1559), et la région nantaise (l'église

[1] Sur le détail de cette affaire, voir *Ami* 1905, p. 289-293.

de Nantes, fondée en 1558), dans la noblesse surtout.

Anjou : 1200 huguenots s'assemblaient en armes à Angers en 1560, soutenus d'une fraction notable de la noblesse angevine.

Touraine : églises à Tours (dès 1556), à Saumur, à Chinon, à Bourgueil, à Vendôme, etc.

Orléanais : à Orléans même, 5 à 6.000 fidèles à la Cène en 1561 ; églises dans toutes les bourgades de la région, qui va être « comme une place forte opposée au centre catholique de Paris. »

Berry, duché alors appartenant à Marguerite de France, princesse qui ne détestait point les dissidents. A Bourges, écoles célèbres par leur peu d'orthodoxie ; églises prospères à Issoudun, Vierzon, Romorantin, Sancerre, St-Amand, etc.

Bourbonnais et Nivernais : régions peu entamées.

Champagne : Calvin déploya beaucoup de zèle pour conquérir ce pays, « carrefour des routes de France vers les pays germaniques et vers la Suisse, carrefour dont il importait d'assurer le libre passage pour toute éventualité ». Peu de succès : quelques églises à Troyes (1.000 fidèles, grâce à la connivence de l'évêque, passé lui-même au calvinisme), Châlons, Vassy, Vitry, aux environs de Ste-Menehould et dans le Perthois. A Reims même, ville épiscopale du cardinal de Lorraine, aucune communauté, semble-t-il, n'a pu s'établir.

Trois-Evêchés : à Metz, une puissante communauté de plus de 3.000 âmes en juillet 1561, accrue encore dans les mois suivants.

Bourgogne, patrie de Théodore de Bèze, né à Vézelay : peu de succès. A Dijon même, le nombre des assistants au nouveau culte ne dépasse pas 4 à 500, en l'automne de 1561. C'est la région marquée par les villes de Beaune, Semur, Vitteaux, Saulieu, Arnay-le-Duc, Chalon et Autun qui accueille, semble-t-il, le plus favorablement la Réforme. — Se souvenir que la Bourgogne était gouvernée par Claude de Guise et son lieutenant Gaspard de Saulx-Tavannes, tous deux défenseurs ardents de l'Eglise romaine.

Pays du Sud-Est : Lyonnais, Dauphiné, Provence : pays d'élection pour la Réforme. A Lyon même, le groupe protestant est, sinon le plus nombreux, du moins le plus riche du royaume, et, à ce titre, exerce une influence marquée sur les autres églises. Dans la vallée du Rhône, Valence est le centre principal d'où rayonne la propagande ; mais il y a des églises partout : le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, parcourant la vallée de Marseille à Lyon, dans l'été de 1560, constate que toutes les villes y sont « infectées des nouvelles erreurs. » A Avignon même, ville papale, les huguenots font des recrues : la principauté d'Orange, qui, enclavée dans les terres du Comtat, comprend la cité même d'Orange et 5 ou 6 petits villages, est un refuge d'hérétiques (comme aussi Mérindol, même après l'exécution des Vaudois par François Ier). En Provence, en 1560, 60 églises réformées. Marseille reste renommée pour sa foi catholique : toutefois une communauté protestante y apparaît dès 1559.

Région du Centre et Languedoc : peu d'églises en Auvergne, en Forez, en Velay. — En Vivarais au contraire, partout, dans les campagnes comme dans les villes : au début de 1561, le ministre Chapel demande à Calvin 60 pasteurs pour évangéliser la région de Privas. Pourquoi cet empressement du Vivarais vers la Réforme ? « C'était un pays naturellement pauvre, qui souffrait de la disette, de la peste et des charges fiscales, à peu près abandonné d'ailleurs par le clergé catholique : l'évêché de Viviers appartenait au cardinal Farnèse, légat d'Avignon, qui le faisait administrer par un vicaire italien. » (Romier, ii, p. 173). — Vallées du Gard, de la Vidourle, de l'Hérault : dès 1560, les protestants y sont, semble-t-il, la majorité : « Là encore, dit M. Romier, le clergé catholique avait abandonné le peuple ou lui montrait l'exemple de l'indifférence, de la mollesse, de l'incurie : le Languedoc était la proie des bénéficiers italiens et de leurs procureurs. » A Nîmes même, 3 à 4.000 huguenots militants en 1560, et, dans les environs, 54 communautés dont quelques-unes réunissent un millier de fidèles ou plus ; à Montpellier, 5 à 6.000 personnes au prêche. — La partie Sud du Languedoc (Béziers et la vallée de l'Aude) était soumise au régime militaire des pays frontières, et la propagande ne s'y pouvait développer que difficilement, d'autant que, par déclaration spéciale (printemps de 1562), Charles IX priva les places frontières du bénéfice de l'édit de tolérance et y prohiba le culte réformé. — Nord du Languedoc : protestants très nombreux en Rouergue dès le règne de François II ; tiennent des assemblées à Millau, à Marvejols, à Séverac, à Castelnau, à Gabriac, etc. ; un synode se réunit à Castres en janv. 1562, ville qui fut des premières à abolir le culte catholique. — Au pays toulousain, succès d'abord rapides. A Toulouse même, des historiens ont parlé de 20 à 25.000 religionnaires ; mais mieux vaut s'en tenir au témoignage d'un ministre qui dit seulement 8 à 9.000 et qui d'ailleurs ne dissimule point à Calvin que la plupart de ses ouailles sont « desbordées en mondanités. » Mais succès éphémères : la Réforme, réprimée énergiquement par le connétable de Montmorency, gouverneur de la province, et par le Parlement de Toulouse, n'a pas jeté de racines durables dans la vallée supérieure de la Garonne.

Région du Sud-Ouest. Dès le temps de François Ier, Poitiers est réputée comme un foyer d'hérésie. Henri II déclare au Parlement de Paris (nov. 1558) : « Tout est gâté en Poitou et en Angoumois. » A Périgueux, l'évêque, Guy Bouchard, passe à la Réforme en 1560. A Bordeaux, 7.000 protestants environ. A St-Maixent, le pasteur prêche devant 3.000 personnes. En Saintonge, 38 pasteurs ; et « quand nous en aurions encores cinquante, écrit l'un d'eux, à peine pourrions-nous satisfaire à la moitié des charges qui s'y présentent. » En Limousin et dans la Marche, un

groupe de communautés développées dès le temps d'Henri II. En Agenais, plus de 300 paroisses « mirent bas la messe » après le Colloque de Poissy ; même mouvement dans la campagne de Montauban et le Quercy.

En sorte que, sauf peut-être certaine région du Nord et la pointe de la Bretagne, il n'est guère de pays de France où l'hérésie n'ait fait des victimes. Dans un mémoire présenté à Catherine de Médicis à la fin de 1561, Coligny fait mention de 2.150 églises ou communautés protestantes, comptant 2 millions de fidèles, sur 15 ou 16 millions d'habitants qui peuplent alors le royaume : soit, 1 protestant sur 7 ou 8 Français [1].

V. — Jusqu'à la mort d'Henri II et à l'avènement de Catherine de Médicis (1559), ils vivaient à peu près en paix avec les catholiques. Le pasteur de St-Maixent écrit, en 1559 : — « Les papistes et nous vivons en telle paix, les uns parmi les autres, qu'on jugeroit que nous ne sommes qu'un corps. »

Paix qui n'était pas de très bon aloi et risquait de tourner à l'indifférentisme. Les huguenots, en mainte campagne ou petite ville, faisaient les bons apôtres, visaient à ne pas effaroucher les simples (c'est une des raisons pour lesquelles ils n'ont pas tardé à exclure du pastorat les prêtres apostats, qui ne résistaient pas à la manie d'afficher l'esprit de rupture et de haine de Rome). Nombre de protestants de la première heure s'imaginaient, non point changer de religion, mais seulement améliorer la religion existante : le cas fut moins fréquent en France qu'en Allemagne et dans les pays scandinaves, parce que d'abord le calvinisme s'éloignait beaucoup plus du catholicisme que le luthéranisme, et que la conscience publique ensuite avait eu le temps de s'éveiller, dans le laps de temps écoulé entre le premier éclat de Luther, en 1517, et les premières prédications calvinistes. Mais la chose est arrivée en France aussi, surtout dans le monde des enfants. « L'Eglise, dit M. Romier, négligeait depuis longtemps sa mission d'éducatrice » (formule trop généralisée, mais qui malheureusement peut invoquer, pour se justifier, nombre de cas particuliers) ; et c'est surtout aux enfants que les premiers prédicants en ont. Dès le temps d'Henri II, ils répandent d'innombrables A B C, des instructions puériles, etc., dont le texte est accompagné ou suivi d'exhortations « chrétiennes » plus ou moins clairement infectées d'hérésie. Colporteurs et petits commerçants sont réquisitionnés pour cette besogne de propagande : en 1562, nous voyons un boucher de village poursuivi pour avoir distribué un alphabet hérétique à 200 petits enfants de moins de dix ans. Toute cette littérature s'imprimait à l'étranger, à Genève, à Bâle, à Francfort, même à Londres ; tout cela arrivait en tonneaux, où les mauvais livres étaient habilement mélangés aux bons ; et il est clair que, pour discerner les mauvais, il fallait beaucoup de patience et quelque lumière de théologie qui n'est guère le fait des gens de la douane et de la police. La Sorbonne, dès ce temps-là, se plaignait qu'il y eût à Paris des libraires qui ne vivaient que du commerce des livres d'Allemagne, déposés en des maisons de passe ou en des greniers éloignés, d'où on les retirait par petits paquets pour les débiter à des clients sûrs et aux colporteurs.

Il ne fallait pas que cet état de paix hypocrite se prolongeât. Les huguenots vont se charger d'y mettre fin. Henri II et François II leur ont toujours refusé le droit d'avoir des temples : ils ne célèbrent leur culte qu'en maisons privées, où d'ailleurs, bien avant les guerres civiles, ils ne se réunissent qu'en armes (ce qui n'est pas sans soulever des plaintes nombreuses). Après la mort de François II, donc au début de 1561, ils se mettent à envahir églises et monastères, jetant brutalement dehors prêtres et fidèles. C'est la manière forte, celle que nous voyons usitée en Languedoc, en Guyenne, en Dauphiné, dès mars 1561. Ailleurs, ils y vont plus doucement ; ils choisissent d'abord, pour s'y installer, des chapelles écartées, des églises désertes. Maintes fois, ce qui est pis, les catholiques s'arrangent avec eux : le portier, le chapelain même leur donnent les clefs, à condition qu'ils prennent, pour leurs offices, d'autres heures que les catholiques. Ou bien encore, on leur cède des églises pour leur usage exclusif, comme à Montpellier, où le chapitre de St-Pierre leur octroie (novemb. 1561) trois églises de la ville. Ou enfin, sans s'arranger formellement, on ferme les yeux, et les oreilles : à Gap, les prêtres catholiques entendent, dans leur propre église, un prêche dénonçant « l'abomination de la messe » ; à Montauban, un commissaire vient faire une enquête (mai 1561) sur les dégâts (trop réels) commis par les huguenots dans les églises et les couvents : il ne recueille aucune plainte !

En octobre 1561 enfin, après neuf mois de ces déprédations huguenotes, un édit royal ordonne la restitution aux catholiques de tous les édifices et biens usurpés ; et, à la demande des chefs eux-mêmes de la Réforme, de Calvin, de Théodore de Bèze, de Coligny, la plupart des communautés se soumettent à l'édit, dans l'espoir que le roi leur donnera une compensation. Quelques mois après, la guerre civile éclatait.

Elle devait éclater. Les protestants du XVIe siècle n'ont jamais songé à juxtaposer simplement un culte nouveau à côté du culte traditionnel. — « Une foi, une loi, un roi » : c'est la thèse alors de tout

[1] 1/7e ou 1/8e, c'est le pourcentage maximum que les protestants aient atteint en France. En 1598, lors de la pacification (Edit de Nantes), ils ne sont plus que 1.250.000, sur une population de 16 à 17 millions, soit 1/13e. Ils se multiplient, comme le reste des Français, tout le long du XVIIe siècle ; mais le pourcentage reste le même. Lors de la Révocation (1685), on évalue leur nombre à 1.600.000, dont 600.000 émigrent ou périssent dans les guerres des Camisards, 400.000 abjurent définitivement, et 600.000 conservent leur foi huguenote. En 1801, le recensement opéré par Bonaparte donne 615.000 protestants, soit 1/48e de la population. Au début du XXe siècle, ils ne sont plus que 1/60e : c'est chez eux que sévit le plus la stérilité volontaire ; et ils seraient tombés bien au-dessous de ce pourcentage de 1/60e sans l'importante immigration contemporaine que constate le pasteur Chouillet (dont nous avons transcrit jadis les doléances, *Ami* 1902, p. 213).

le monde, thèse formulée par les têtes de l'hérésie, Calvin, Théodore de Bèze, Colladon, Viret, enseignée par les plus humbles pasteurs, professée par leurs adeptes devant les tribunaux où on les cite pour crime d'hérésie : Bèze, dans son *Traité de l'autorité du magistrat* (1560), fait siennes les paroles de S. Augustin sur le droit de contrainte à l'égard des hérétiques ; Colladon requiert contre eux la peine de mort ; Anne Du Bourg, clerc apostat et conseiller au Parlement de Paris (pendu et brûlé pour crime d'hérésie en déc. 1559), proclame devant ses juges que « le Roy a toute puissance, mesme que Dieu luy a baillé le glaive en la main pour conserver son Eglise en son intégrité et pureté, » et que les hérétiques doivent être punis ; mais, ajoute-t-il, « il faut savoir quels sont les hérétiques. » Et de dire qui sont les hérétiques et quelle est la vraie foi, cela n'appartient point au Pape ni au concile « non libéré, » mais à l'église, que Calvin en ce moment personnifie, en attendant un Concile « libéré et chrétien. » S'ils ont accepté le Colloque de Poissy (sept.-oct. 1561), c'est dans l'espoir que le roi, acceptant la nouvelle doctrine, l'imposera ensuite à tous ses sujets, et reconstituera l'unité de la foi. Le Colloque ayant échoué, et catholiques comme protestants en étant sortis plus exaspérés que jamais, la guerre est inévitable, guerre, non pas pour la liberté de conscience, mais pour l'unité de la foi.

C'est ce que disait à Catherine de Médicis le vicomte de Turenne, l'un des plus farouches calvinistes du Limousin : — « Nous aussi, Madame, nous n'admettons qu'un seul culte et ce sera le nôtre, sinon il en coûtera beaucoup de sang et de ruines [1]. »

M. Romier est pacifiste. Il croit, ou voudrait croire à la possibilité d'une « réforme » idéale qui eût été vraiment une « réforme » des choses à réformer et se fût opérée par des méthodes purement ecclésiastiques, sans violence. Il est protestant lui-même, mais historien d'abord, d'une érudition très sûre, et loyal. On a bonheur à le suivre, même quand on doit interpréter les faits d'autre façon que lui. Il reconnaît que les premières communautés protestantes regorgeaient de « meschans hommes, » de gens de sac et de corde, qui n'étaient venus là que pour satisfaire leurs instincts débridés. Il gémit que la guerre ait éclaté avant qu'on ait eu le temps de procéder à une épuration urgente. Il regrette d'ailleurs que les ministres calvinistes, « suivant en cela l'exemple des docteurs catholiques, » se soient montrés « en général plus empressés à sévir contre les fautes de doctrine que contre les écarts de conduite » (II, p. 297). Il cite L'Hospital, chancelier de France (qui mourut calviniste), qui impute les excès surtout au « menu peuple » du parti catholique ; et il a la loyauté d'ajouter :

> Mais, en principe, c'était la Réforme qui avait commencé l'attaque. L'enseignement des ministres s'efforçait sans doute d'arrêter ou de modérer l'ardeur des fidèles : n'empêche qu'il dénonçait des institutions auxquelles chacun se heurtait constamment, des abus visibles et immédiats, des personnes qu'on rencontrait tous les jours, une « idolâtrie » sans cesse présente et qui par sa présence même irritait ses contempteurs. Il était fatal qu'une telle prédication, adressée au peuple, engendrât des actes de violence. Dans certaines villes, la foule n'attendait qu'un prétexte pour « tumultuer. »

On fait dater de l'affaire de Vassy (1er mars 1562) l'explosion de la guerre civile qui jusqu'à la fin du siècle va ravager notre pays. Mais, un an, deux ans auparavant, les violences, les dévastations des huguenots étaient devenues systématiques, tolérées et parfois encouragées par les pasteurs. On abattait (presque toujours à la dérobée, la nuit) les croix, les statues de la Vierge et des Saints ès places publiques ou aux carrefours des chemins ; on pénétrait dans les églises avec effraction, on brisait ou emportait les objets du culte ; on commettait d'autres sacrilèges. On délivrait par la force des coreligionnaires prisonniers ; on ne reculait pas devant le meurtre (tel le président Minard, assassiné en décembre 1559 pour avoir instrumenté contre les hérétiques). On multipliait les attentats contre les couvents de femmes, les rapts : telle l'aventure de six jeunes religieuses de la Madeleine d'Orléans (janv. 1560). A l'égard des ecclésiastiques, on note surtout des « insolences » : dans le Midi en particulier, après le Colloque de Poissy, prélats et clercs ne pouvaient traverser les plus humbles villages sans recevoir injures et

[1] Je prends cette citation, p. 401, du livre de M. de Boysson, **L'Invasion Calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy** (gr. in-8 de XII-458 p., 10 f., Paris, Aug. Picard), avec une préface, aussi docte qu'élogieuse, de M. Albe, chanoine de Cahors, lui-même ancien chapelain de St-Louis des Français et érudit de marque, célèbre surtout par ses recherches et découvertes sur le Pontificat de Jean XXII (*Ami*, 1907, p. 936-7). C'est de l'histoire locale, et de la meilleure, et de la plus nécessaire. L'invasion calviniste dans notre pays de France est un des chapitres les moins connus, ou les plus falsifiés, de l'histoire. Les catholiques certes ont commis des excès, et les historiens catholiques ne manquent pas à les flétrir. Mais, sur les horreurs protestantes, silence. Ce serait à croire que les huguenots du XVIe et du XVIIe siècle ont eu le monopole des vertus sociales, familiales ou privées, et leurs chefs, le monopole de la tolérance, de la largeur d'esprit. On verra ici ce qu'il en est. M. de Boysson se confine dans ses vallées de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot ; il écrit *sine ira et studio ;* ce ne sont que textes et faits précis ; la vérité s'y montre d'elle-même, sans apparat, sans phrases, jaillissant de la narration toute simple, sans art, serait-on tenté de croire ; mais c'est bien l'art suprême, qui ne se laisse pas voir, mais qui ne laisse pas l'intérêt faiblir un instant. Ces pages ont dû être dévorées dans les régions dont elles disent l'histoire. Mais elles le seront partout. Pour nous, qui ne sommes pas de Tulle ni de Cahors, nous avons ouvert ce livre d'abord avec une certaine révérence, comme on fait toujours d'un gros livre qui s'annonce comme d'érudition ; mais on n'en tourne pas deux pages sans être empoigné, et d'une poigne qui ne vous lâche plus. En tête, 30 pages sur l'état social du Bas-Limousin, du Périgord et du Haut-Quercy vers 1520 ; puis, en 300 pages, c'est le tableau de l'invasion calviniste en ces régions au XVIe siècle ; puis c'est l'Edit de Nantes et « l'invasion sous le régime de l'Edit de Nantes, » p. 352-398 ; enfin, la période postérieure à la Révocation de l'Edit, p. 399-433. Un excellent Index (en 20 pages sur 2 colonnes) de tous les noms propres, d'hommes ou de lieux. Il ne manque qu'une carte.

Les statistiques protestantes donnent, en 1914, les chiffres suivants : pour le département de la Corrèze, 680 religionnaires ; pour le Lot, 650 ; pour la Dordogne, environ 6.000 (en 21 paroisses) : — soit, en tout, 7.300 protestants dans un pays qui en comptait près de 200.000 en 1635.

Aussi le président du consistoire de Bergerac écrit :

« Au soir de notre pauvre protestantisme dépenaillé, il y a encore quelques imaginatifs qui nourrissent un optimisme systématique... Ils ne veulent pas voir la réalité, encore moins la laisser voir... Le protestantisme français est en voie de décomposition ; et à des signes non équivoques on peut prévoir que la succession des phénomènes précurseurs de la fin sera plutôt rapide. »

quolibets. A Vassy même, l'évêque de Châlons, de renom d'ailleurs débonnaire, vint haranguer les huguenots, qui le huent : « Au loup ! au renard ! à l'âne ! à l'école ! » Même accueil est réservé, en 1561, au légat pontifical en personne, à son arrivée à la Cour. On ne s'en tient pas toujours aux paroles : souvent des huguenots envahissent les églises pendant les offices, vont frapper le prêtre à l'autel, engagent de vraies batailles contre les fidèles.

Dès le printemps de 1561, on sentait approcher l'heure d'une lutte abominable. Les réformateurs hésitaient entre la joie que leur causait le succès étonnant de leur propagande et l'angoisse qu'ils éprouvaient devant le flot tumultueux des nouveaux fidèles (lettre de Th. de Bèze à Bullinger, 24 mai 1561).

Pendant les mois qui précédèrent la guerre civile, les protestants, suivant une inclination naturelle, prirent goût à se montrer, à déployer leurs forces, à braver leurs adversaires et même à les menacer. Déjà ce penchant, on le sait, avait entraîné de nombreuses communautés à célébrer prématurément le culte en public malgré les remontrances sévères que leur adressait Calvin. Une telle attitude devait exaspérer... Deux camps se formèrent jusque dans les plus petites villes ; tout ce qui réjouissait les uns était pour les autres motif de colère ; les événements, à chaque instant, enflammaient les passions. La nouvelle du massacre de Vassy provoqua la rupture définitive.

VI. — C'est une autre page de la même triste époque qui vient d'être évoquée par un de nos érudits Conservateurs de la Bibliothèque Nationale, M. Léo Mouton, dans son récent livre : **Un demi-roi : le duc d'Epernon** (in-8 écu de XII-275 p., portrait et photogravures, 10 f., Perrin). Ce n'est pas de l'hagiographie, puisque c'est l'histoire de la fortune d'un des mignons d'Henri III. Il était né (en 1554) cadet de Gascogne, Jean-Louis de Nogaret de La Valette (probablement descendant de Guillaume de Nogaret, le triste héros du drame d'Anagni, au temps de Philippe le Bel et de Boniface VIII). Venu à la Cour en 1576, il cumule vite honneurs et titres de toute sorte, dont celui de duc d'Epernon, sous lequel il a passé à l'histoire. C'est le type du grand favori. Ni Concini sous Marie de Médicis, ni Luynes auprès de Louis XIII, n'ont approché de l'emprise absolue du duc d'Epernon sur Henri III. C'est un véritable envoûtement. Ce titre de *demi-roi* n'est pas une invention de M. Léo Mouton : il lui a été donné par les contemporains eux-mêmes. Et le gaillard le méritait. C'était un mignon sans doute, haut fraisé et parfumé, comme Joyeuse et d'autres. Mais ce mignon se doublait d'un homme d'action, sans peur comme sans modestie, d'une arrogance incroyable, en butte à des jalousies, à des haines féroces, se mouvant avec une sûreté imperturbable parmi les complots et les guet-apens, échappant à tous les attentats ou se tirant des blessures avec une chance qui aux yeux de plusieurs gens, dit Brantôme, le faisait passer pour une fée ou tout au moins pour un être assisté de quelque démon. Tant que vit Henri III, sa faveur ne connaît pas de déclin. M. Mouton arrête son récit à l'assassinat du roi (1er août 1589). D'Epernon vivra encore plus d'un demi-siècle, intriguera d'abord avec Philippe II d'Espagne contre Henri IV, rentrera en faveur ensuite, essayera en 1610 d'envoûter la régente Marie de Médicis comme il a envoûté Henri III, se verra supplanté par Concini, relégué par Luynes en Guyenne, privé de ses charges par Richelieu. Il mourra, presque nonagénaire, la même année que Richelieu (1642).

Au chapitre final, une reconstitution dramatique de la mort d'Henri III. — Après la série d'événements tragiques qui ont marqué les derniers jours de 1588 et les premiers de 1589 (assassinat, à Blois, du duc de Guise, 23 décembre ; de son frère le cardinal de Guise, le lendemain ; mort de Catherine de Médicis, 5 janvier 1589 ; désarroi et dissolution des Etats de Blois, explosion de fureur populaire à Paris, insurrection dans toute la France, arrivée à Paris de Mayenne nommé lieutenant général du royaume pour la Ligue), Henri III se rend à Tours. Là on entame des négociations avec Henri de Navarre (le futur Henri IV, encore protestant alors) ; les mésintelligences sont aplanies, et un accord est conclu entre les deux Henri. Leurs armées (vers la mi-mai de 1589) se mettent en marche sur Paris, Henri de Navarre à l'avant-garde, le roi au gros des troupes, le duc d'Epernon à l'arrière-garde. Campagne triomphale sur la Loire ; Jargeau fait mine de résister, mais en quatre ou cinq jours elle est prise ; chute ensuite de Pithiviers, de Montereau, d'Etampes, emportée le 3 juillet, de Pontoise, qui succombe le 25. Le 29, les troupes royales cantonnent à Saint-Cloud, aux portes de Paris. Paris est dans la terreur. Les prédicateurs, Jean Boucher, Lincestre, Garin, tonnent en chaire : Henri III est l'Antéchrist, et la présence du roi de Navarre, l'hérétique, à ses côtés est bien la preuve de ses intentions. Le soir, à la nuit tombée, on aperçoit, des remparts, une immense ligne de points lumineux en demi-cercle qui piquent les ténèbres : ce sont les feux de bivouac des 30.000 hommes de l'armée royale qui s'étendent d'Argenteuil à Vaugirard. On sait dans Paris que l'assaut doit avoir lieu le 2 août.

Pendant que Paris bouillonne ainsi de peur et de colère, un homme, un jeune moine jacobin, seul dans sa cellule, prie, jeûne, se mortifie. Il s'appelle Jacques Clément ; il est d'origine paysanne, sans culture ; il ne voit qu'une chose, c'est qu'il faut sauver Paris, sauver la France du nouvel Hérode, de l'Antéchrist : il se sacrifiera lui-même pour le salut de tous. A-t-il eu des complices ? s'est-il ouvert de son dessein à d'autres personnes ? M. Mouton le tient pour certain. En tous cas, s'il a eu des complices, on ne les a jamais connus.

Le 31 juillet, il sort de Paris muni d'une prétendue lettre du président de Harlay (alors détenu par la Ligue à la Bastille), qui doit lui permettre d'approcher le roi sous prétexte de lui révéler les projets des nombreux partisans qu'il garde encore dans Paris. Les soldats l'arrêtent sur les avenues de St-Cloud ; il répond sans embarras, et est conduit au Procureur général de La Guesle. Celui-ci

l'interroge longuement, en parle le soir même au roi ; Henri III donne ordre de lui amener le jacobin le lendemain matin.

On le fait, par prudence, souper avec les soldats et coucher en leur compagnie. Le lendemain matin, La Guesle vient le chercher pour le conduire au logis de M. de Gondi (emplacement du château construit plus tard) où est descendu le roi : Jacques Clément dormait !

On l'introduit près du roi, qui le reçoit « tout débraillé » sur sa chaise. Le roi le questionne, lit la lettre, se lève de sa chaise pour écouter ses secrets, prie les trois gardes présents de se retirer un peu à l'écart : le moine s'approche pour lui parler à l'oreille, et, tirant un long couteau de sa manche, le lui plonge dans le bas-ventre. Le roi pousse un cri, arrache lui-même l'arme de la plaie et en frappe l'assassin au front. Les trois gardes se précipitent. Le moine, les bras en croix, attendait ; les gardes se ruent sur lui, le jettent dans la ruelle du lit, le criblent de coups de hallebarde et de coups d'épée, malgré les efforts de La Guesle, qui voulait le réserver à la sagacité des juges et à l'ingéniosité des bourreaux. Jacques Clément était mort. Son corps fut tiré à quatre chevaux, brûlé, et l'on en jeta les cendres au vent.

Le roi reposait sur son lit ; les intestins s'échappaient par la plaie. Les chirurgiens hochaient la tête. D'Epernon était à une heure de là, occupé à préparer l'action du lendemain. Averti, dans un premier instant de désespoir, il tire son poignard pour s'en frapper ; mais un de ses gentilshommes lui arrête la main. Il arrive à St-Cloud vers midi. Les chirurgiens n'avaient pas diagnostiqué une blessure certainement mortelle ; mais peu après, un clystère donné au roi est rendu par la plaie : c'est donc que l'intestin a été perforé ; c'est la mort. C'est alors une explosion de cris et de lamentations parmi ceux qui entourent le roi. L'un d'eux, à genoux, en larmes, fait des actes de contrition et demande à haute voix pardon à Dieu « des choses commises auprès du roi » ; d'Epernon alors, rudement : — « Taisez-vous, vous parlez comme femme ! »

Henri de Navarre était arrivé à la première nouvelle de l'attentat ; mais, comme la blessure n'était pas jugée mortelle, il repartit vaquer à ses préparatifs d'attaque. On le rappela quand on sut qu'il n'y avait plus d'espoir. Le roi alors, se sachant perdu, repoussait les médecins pour ne s'occuper plus que de sa confession et de son salut. Il voulut cependant présenter à tous les assistants Henri de Navarre comme son légitime héritier et successeur à la couronne de France ; il leur demanda comme ami et leur ordonna comme roi de le reconnaître, de lui obéir, de le servir fidèlement ; il leur fit même prêter serment. Personne n'osa refuser ; mais plus d'un, tout en levant la main, fit des restrictions mentales. L'entrevue ne se prolongea pas ; Henri de Navarre se retira pour ne pas déranger plus longtemps les chapelains.

Le roi passa la nuit en proie à de vives souffrances. Il priait : *In manus tuas*... Il récitait le *Miserere*. Vers quatre heures du matin, il voulut faire le signe de la croix ; sa main s'arrêta au milieu, raide et froide : il était mort (2 août 1589).

Ce fut, dit M. Mouton, le règne le plus néfaste de notre histoire :

Sans doute les grandes catastrophes de la guerre étrangère n'avaient point frappé la France pendant cette période, comme il advint sous d'autres règnes, mais à aucune époque l'état intérieur du pays n'était tombé aussi bas ; jamais encore la veulerie du pouvoir royal n'avait abdiqué à un pareil degré ; jamais la folle et inconsciente prodigalité du prince n'avait précipité les finances en un pareil abîme ; le trésor était entièrement épuisé. La faiblesse, la violence, l'injustice, le parjure, le cynisme même n'avaient d'égale que la dépravation des mœurs et Henri de Valois laissait une France sans considération en Europe et incapable de la moindre influence.

La Cour avait pris une importance qu'elle n'avait pas eue encore, déracinant la noblesse, l'enlevant à la terre et l'attirant en foule au Louvre où les exemples de la plus scandaleuse faveur montraient à tous que les caprices du prince et non les services rendus pouvaient donner à un homme la faveur et la prospérité. C'est surtout d'Henri III que date la noblesse de cour et l'établissement, dans les mœurs, de ces intrigues qui si longtemps décidèrent des questions les plus importantes.

VII. — Quelques nouveautés sur les questions d'aujourd'hui :

Sur le Rhin d'abord, qui après comme avant la guerre demeure « la grande question d'Occident », suivant la juste définition de M. Babelon : **La Rhénanie** (in-12 de XVII-176 p., 6 f., Paris, Alcan), recueil de cinq Conférences organisées par la Société des anciens élèves et élèves de l'Ecole libre des Sciences politiques : *Le rôle historique de la France dans les pays de la Moselle et du Rhin*, par Jean de Pange, un spécialiste de ces questions, qu'il est habitué à traiter avec la compétence, la clarté et surtout la délicatesse psychologique bien connues des lecteurs du *Correspondant*[1] ; *La France et la Belgique sur le Rhin*, par René Pinon, chrétien lui aussi, successeur de M. Poincaré à la Chronique politique de la *Revue des Deux Mondes*, notre meilleur connaisseur des grands conflits de nations et de races en Europe et en Asie ; *L'importance économique et financière de la question du Rhin*, par Georges Blondel, professeur au Collège de France, un de nos plus solides économistes, et fervent chrétien, auteur déjà, l'an dernier, d'un excellent volume *La Rhénanie, son passé, son avenir* (in-12, 7 f., Paris, Plon) ; *Les tendances littéraires de la Rhénanie*, par F. Baldensperger, prof. à la Faculté des Lettres de Strasbourg (antérieurement à la Sorbonne) ; *Politique allemande et politique rhénane*, par Jacques Bardoux, prof. à l'Ecole des

[1] M. de Pange vient de reprendre la question dans un gros volume, **Les libertés rhénanes**, in-12 de XLVIII-370 p., 8 f., Paris, Perrin. Il y a toujours eu affinité entre la France et l'esprit rhénan, esprit fait d'amour de la liberté et de sens religieux profondément idéaliste, — affinité presque millénaire, et dont la politique française d'ancien régime s'inspirait fidèlement, — interrompue un temps par l'emprise prussienne au XIXe siècle, mais qui ne demandait qu'à revivre après la débâcle allemande de 1918. Il y avait là place pour un Etat rhéno-westphalien qui eût été la meilleure garantie de la paix, qui eût été pour nous le bon voisin qu'étaient sous l'Ancien Régime les Electorats de Trèves et de Mayence. Ce qui ne s'est pas fait en 1918-1919, peut encore se faire dans un avenir rapproché. Mais cela dépendra, pour une forte part, de la sagesse de notre politique intérieure. M. de Pange étudie, l'un après l'autre, trois aspects distincts de l'esprit rhénan : 1° dans les provinces du Rhin, 2° dans la Sarre, 3° en Alsace : trois aspects auxquels correspondent respectivement trois problèmes : 1° de politique allemande, 2° de politique internationale, 3° de politique intérieure française : trois problèmes liés entre eux beaucoup plus intimement qu'on ne le pense. Le livre de M. de Pange est une fort solide page d'histoire et de politique ; et c'est aussi un cri d'alarme.

Sciences politiques. — La question rhénane est pour nous vitale. On comptait que la guerre lui donnerait une solution stable. Si l'opinion publique avait été mieux éclairée chez nous, de façon à imposer silence aux criailleries socialistes et à dicter à nos gouvernants une ligne de conduite plus ferme, nul doute que cette solution ne fût intervenue. Il faut la préparer en tous cas, pour le jour où la Providence la mettra de nouveau à notre portée. Et avec le volume sus-mentionné de M. G. Blondel et le travail plus récent et admirablement complet de J. Aulneau, **Le Rhin et la France,** *Histoire politique et économique* (in-12 de XVI-386 p., 8 f., Plon), un vrai Memento d' « histoire politique » et d' « histoire économique » comme l'annonce le titre), le recueil de conférences que nous venons de signaler est un des premiers ouvrages à se mettre en mains pour être au courant de la question.

Après *l'Epreuve de la Pologne,* de Maurice Pernot, qui nous parle de la Pologne d'après-guerre *(Ami* 1921, p. 206), après la très précise et presque classique étude d'ensemble du Dr Bugiel *(Ami* 1922, p. 319), voici, de M. Antoine Gorski (membre de la Commission polonaise de Codification), un livre, **La Pologne et la guerre** (in-12 de 324 p., 10 f., Alcan), qui sera une révélation : c'est l'étude du formidable cas de conscience politique et national qui s'est posé devant la Pologne au début de la guerre et, avec des données variables, tout le long de la guerre ensuite : comment souhaiter le triomphe des Alliés, puisque parmi les Alliés il y avait la Russie? On verra ici avec quelle dextérité et quelle noblesse d'âme tout ensemble le sens patriotique polonais a su tout concilier.

La Terreur en Bavière, par Ambroise Got (in-12 de x-307 p., 7 f., Paris, Perrin). On a ici l'histoire de la Commune bavaroise, du soviétisme qui a ravagé Munich en mars et avril 1919. Cela a commencé par l'assassinat de Kurt Eisner, le 21 février. Du 21 février au 7 avril, chaos où se croisent et se combattent les tendances les plus diverses, où les ambitions déchaînées par l'anarchie ne connaissent plus de bornes, où se forment et se déforment en l'espace d'une nuit, voire de quelques heures, des gouvernements sans sujets. Le 7 avril, triomphe du Communisme et proclamation de la *Räterepublik* (République des Conseils). Le 1er mai, victoire de l'armée blanche, qui fait son entrée le lendemain à Munich (entrée accompagnée et suivie d'une Terreur blanche qui ne le cède guère à la Terreur rouge d'avril)... Comment cela s'est-il fait ? Il y a eu la propagande russe : Munich était un repaire d'agitateurs russes, dont l'action s'est exercée surtout sur des masses ouvrières dont une grande partie était étrangère à la Bavière. Il y a eu probablement la complicité du pouvoir central de Berlin, qui est resté absolument inerte et qui se réservait le mérite d'envoyer ensuite les troupes prussiennes pour libérer la Bavière aux abois et l'enchaîner ainsi plus vigoureusement au Reich. Et il y eut enfin notre défection, la négligence d'occasions perdues qui ne se retrouveront plus : à plusieurs reprises nous fûmes invités (automne et hiver de 1918-19) à intervenir dans les affaires de Bavière : jamais notre gouvernement ne daigna répondre. — Monographie remarquablement informée et vivante. Déjà l'an dernier nous avions eu, sur le Communisme hongrois, le livre des frères Tharaud, *Quand Israël est roi.* Il faut appeler de nos vœux des travaux de ce mérite sur tous les foyers du Communisme d'après-guerre.

Tirpitz, par Gaston Raphaël (in-12 de 200 p., 6 f., Payot). Monographie d'un des hommes les plus considérables de l'Allemagne contemporaine, qui dix-neuf années durant tint la première place dans la marine impériale allemande et qui fut le grand et féroce instigateur de la guerre sous-marine à outrance. M. Raphaël nous dit sa vie, ses conceptions politiques, ses vues touchant les origines et le développement de la guerre. M. Raphaël est un connaisseur achevé de l'Allemagne actuelle. Déjà au lendemain de la guerre (31 janvier 1920), il avait soutenu, en Sorbonne, pour le doctorat ès lettres, une thèse sur *Walther Rathenau, ses idées et ses projets d'organisation économique.* Son *Tirpitz* est précédé d'une longue Préface (p. 7-43) du vice-amiral Ronarc'h, dont il serait superflu de souligner l'importance et la beauté.

M. Paléologue recueille la IIe série de ses articles de la *Revue des Deux Mondes,* qui forment le t. II de sa **Russie des Tsars pendant la grande guerre** et nous conduisent de juin 1915 à août 1916 (in-8 de 350 p., 10 illustrations hors texte, 15 f., Plon). Nous avons dit *(Ami,* p. 305 et suiv.) le plan de l'œuvre, sa solidité, son éclat, sa conscience. Et déjà, par avance, à mesure qu'en paraissaient les chapitres, nous nous en sommes inspirés.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Un jeune homme, bon chrétien, très sérieux (40 ans) et une jeune fille très pieuse (35 ans) se sentent fortement attirés l'un vers l'autre et sont déjà liés d'une amitié qu'ils disent toute spirituelle. Ils se voient fréquemment et ont des entretiens assez prolongés ; rien pourtant de sensuel dans leurs relations, qui sont *in se* absolument irréprochables, mais n'en scandalisent pas moins la population de l'endroit. Pour mettre fin à ce scandale, les deux amis s'engageraient volontiers dans les liens du mariage, mais ils répugnent à tout commerce charnel et ont la volonté bien arrêtée de garder indéfiniment la continence. Peuvent-ils dans ces conditions contracter validement mariage ? Sinon, qu'y aurait-il à modifier dans leurs dispositions pour que leur mariage soit valide ? J'incline à croire qu'on pourrait les marier pourvu qu'il n'y ait pas d'engagement formel, de part et d'autre, *ad non petendum debitum,* pourvu qu'ils se contentent de se manifester réciproquement leur désir de vivre dans la chasteté parfaite. Qu'en pense l'*Ami ?*

Et dans le cas où le mariage ne serait pas possible, pourrait-on laisser se continuer ces relations de pure amitié, ou faudrait-il les interdire sous peine de refus d'absolution ?

R. — Vous soulevez là, cher confrère, un problème fort difficile, âprement controversé chez nos auteurs de morale et de droit, et objet bien entendu de résolutions différentes, contradictoires. Personne ne met en doute que la pratique de la chasteté, entendue au moins d'une certaine façon, soit conciliable avec l'état de mariage. Mais que penser, par rapport à la validité initiale du contrat, de la condition, nettement formulée, de garder quand même la chasteté absolue perpétuelle après l'union sacramentelle ?

Suivant notre habitude, nous résumons sans y insister de façon didactique, les deux réponses données par nos auteurs à la question ainsi posée.

1re Opinion. — Mariage nul, disent les uns, parce que l'on ne peut vraiment pas considérer comme sérieuse la *tradition-acceptation* d'un *droit* jointe à la condition formelle qu'il n'en sera jamais fait usage. Un droit dont l'exercice est par avance paralysé, rendu radicalement impossible, est un droit sans objet, un droit nul, zéro. Il est admissible qu'on en limite l'exercice en des circonstances et pour un temps plus ou moins long, mais déter-

miné. Il reste alors quelque chose encore qui permet pratiquement au droit d'être un droit vrai, réel, et non pas *flatus vocis*. Mais ce qui ne se comprend plus, c'est la contradiction flagrante de ces deux choses simultanément posées et voulues dans le contrat de mariage : *jus ad copulam* et *copula impossibilis,* d'une impossibilité morale au moins, suffisante pour anéantir la notion même élémentaire du droit.

Passe encore qu'il y ait *après coup copula impossibilis,* soit physiquement, soit moralement. Voilà un mariage bizarre, bien malheureux ; mais enfin, c'est un mariage tout de même, validement contracté au moment de l'échange des consentements, puisqu'alors cette « impossibilité » n'existait ni en fait *(physice)* ni dans la volonté des contractants. Encore une fois, ce qui choque, c'est le conflit, nous avons dit déjà la « contradiction » manifeste de la volonté de se marier avec la volonté d'annuler ce qui constitue essentiellement le mariage, autant dire avec la volonté de ne se marier point. Tel est l'argument capital de la première opinion. Tenons-nous-en là.

2e Opinion. — Mariage valide, disent les autres, parce que, malgré la condition ou le vœu de chasteté perpétuelle, on peut avoir les éléments essentiels requis pour l'engagement bilatéral contractuel de mariage. Qu'est-ce en effet que le contrat de mariage, sinon le concours de deux volontés sur la mutuelle tradition-acceptation du droit matrimonial *(jus ad copulam)?* Et, d'autre part, est-ce qu'un droit n'est pas chose indépendante du fait de son exercice ? La condition de chasteté absolue s'oppose, il est vrai, à l'*exercice,* mais non pas à la très réelle tradition-acceptation du *droit* matrimonial considéré en lui-même dans son entité morale, radicale, et pour ainsi dire *in actu primo.* Quand donc deux futurs se marient en connaissance de cause, ainsi que la nature et l'Eglise entendent substantiellement l'union de mariage, ils se donnent *jus mutuum in corpore,* ce qui est nécessaire et suffisant pour qu'il y ait contrat valide. Mais si en même temps ils conviennent par mutuelle promesse de ne point user de leur droit, cette convention accessoire laisse intacte la substance du contrat et du droit radical qui en est la matière indispensable. Il n'y a point là de contradiction, les deux attitudes affirmative et négative portant sur des objets différents, l'affirmative sur le droit, la négative sur son usage de fait. Or, l'on sait que la contradiction se définit : *affirmatio et negatio ejusdem, de eodem, secundum idem.* Donc, mariage valide.

A l'argument principal de l'opinion opposée l'on répond qu'il faut distinguer deux sens très différents du mot « impossibilité » quant à l'exercice actuel d'un droit. Autre chose, en effet, est l'impossibilité *physique,* autre chose l'impossibilité *morale* provenant, dans le cas présent, d'une libre détermination de la volonté. Il est vrai que l'impossibilité physique absolue de l'exercice enlève au droit son objet, et par là-même le supprime, le rend nul. C'est v. g. pour cela que l'*impotentia* absolue et antécédente est un empêchement dirimant de mariage, un obstacle à la validité d'un contrat qui serait sans objet. Tout autre est le cas de l'impossibilité morale volontaire, telle que nous avons à la considérer ici. Elle laisse parfaitement subsister la possibilité physique de l'exercice du droit, ce qui est suffisant pour que le droit lui-même subsiste, à telle enseigne que si plus tard, pour une raison ou une autre, la disposition des volontés vient à changer, si le vœu ou la promesse mutuelle de chasteté disparaît, les époux n'auront pas à contracter un nouveau mariage pour user licitement du droit que le premier leur avait conféré et que leur seule volonté avait jusque-là rendu inopérant.

Nous admettons, pour notre compte, cette seconde opinion plus communément défendue par nos bons récents auteurs de morale et de droit. Outre qu'elle nous paraît très bien fondée en bonne logique de raisonnement, nous lui trouvons l'avantage d'expliquer de façon satisfaisante certains mariages historiques embarrassants, le mariage de la T. S. Vierge, de sainte Pulchérie, et d'autres encore dont l'hagiographie catholique a gardé la mémoire. (Pour la Sainte Vierge, l'on admet qu'elle a été renseignée par révélation divine directe sur les conditions d'absolue virginité future de son union avec S. Joseph).

Reste à élucider un point très délicat. Il faut absolument, pour l'essentielle validité du mariage, qu'il y ait mutuel consentement sur la tradition-acceptation du droit matrimonial. Or, il peut être à craindre que mal instruites, sur erreur de bonne foi, certaines personnes entendent la condition ou le vœu de chasteté de façon telle que se trouve supprimé dans leur intention l'objet essentiel du contrat matrimonial. Si la condition alors exclut à la fois l'exercice du droit et le droit lui-même, mariage nul. Voilà pourquoi pareilles unions sont en principe à déconseiller, à cause du doute que peut laisser planer sur leur validité l'interprétation juridique de la promesse d'abstention perpétuelle *ab usu.*

Dans le cas que vous nous soumettez, cher confrère, vous pouvez de ce qui précède conclure que votre solution est juste, sous réserve toutefois de la précision que nous venons d'indiquer. Si ces deux personnes, dûment instruites et averties comme elles peuvent l'être « à leur âge, » se marient de façon normale, avec concours de consentements sur le « droit matrimonial mutuel, » tout en se faisant subsidiairement la promesse de n'en jamais user de part et d'autre, ce mariage sera valide et licite. Encore, à notre avis, serait-il prudent de ne le permettre ainsi que pour des raisons absolument urgentes et majeures, prudent de dire à ces braves gens qu'ils feraient mieux, au moment du contrat, de se marier comme tout le monde, sans réserve ni condition d'aucune sorte, quitte à s'entendre *après* entre eux, comme il leur plaira, quant au genre de vie « frère et sœur » qu'il

pourra leur convenir d'adopter d'un commun accord. En tout cas, il paraît assez clair qu'un mariage est le bon remède au scandale des actuelles intimités publiques de vos « jeunes gens », s'ils sont résolus coûte que coûte à les continuer.

Q. — Dans notre région les prêtres ont la faculté d'administrer le sacrement de Confirmation aux enfants et aux adultes malades (en danger de mort). Dans l'administration de ce Sacrement, moi-même (et plusieurs curés sont dáns ce cas) je n'ai jamais pensé à une rubrique qui veut qu'on appuie la main sur la tête du *Confirmandus* pendant que du pouce on fait l'onction sainte. Mais voilà qu'une discussion a surgi au sujet de cette manière de faire. D'aucuns prétendent que, pendant l'onction avec le pouce, la pose de la main sur la tête du *Confirmandus* est nécessaire *ad validitatem Sacramenti.* Cette affirmation m'étonne, puisque dans le Rituel il est dit seulement : « Quod dum dicit, producit pollice signum crucis in frontem illius, deinde prosequitur : *et confirmo etc...* » Donc le Rituel ne parle pas de cet attouchement de la main (droite) au front du *Confirmandus* pendant l'onction sainte.

Je pose donc à l'*Ami* la double question :

1° Est-ce que cette pose de la main droite sur le front du *Confirmandus* est nécessaire *ad validitatem?* Et si oui, *quid* des confirmations antérieures non faites dans ces conditions ?

2° Si cette pose de la main droite n'est pas de rigueur *ad validitatem,* est-ce qu'il existe quelque rubrique directive à ce sujet ?

R. — Le canon 780 s'exprime de la manière suivante sur le mode d'administration de la Confirmation : « Le sacrement de la Confirmation doit être conféré par l'*imposition des mains avec l'onction du saint chrême sur le front,* et par les paroles prescrites par les livres pontificaux approuvés par l'Eglise. »

Donc, d'après le Code, comme d'après tous les théologiens, il faut que la main soit imposée d'une certaine manière sur le confirmand en même temps qu'il est oint du saint chrême sur le front par le ministre.

Les confrères qui soutiennent la nécessité de cette imposition ont donc raison. Mais où ils risquent fort d'avoir tort, c'est quand ils ajoutent que cette imposition des mains doit se faire autrement que par la seule *chrismation,* c'est-à-dire la seule onction du front en forme de croix au moyen du pouce imbibé de saint chrême.

Tous les auteurs sont désormais d'accord pour dire que l'imposition des mains requise est celle qui se fait par cela seul que le ministre du sacrement touche immédiatement avec son pouce le front du confirmé, en y traçant le signe de la croix avec le saint chrême.

Il suffit de se reporter au *Pontifical* pour se rendre compte que, en dehors de l'imposition des mains du commencement de la cérémonie sur tous ceux qui doivent être confirmés, il n'y en a pas d'autre de prescrite que celle qui est inhérente à la chrismation, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus.

Or, ce n'est pas la première imposition générale des mains qui est matière prochaine nécessaire de la confirmation, ainsi que l'a déclaré la S. C. de la Propagande (6 août 1840). Reste donc que ce soit celle qui se fait avec l'onction et qui est inséparable de l'onction faite immédiatement avec le pouce. C'est pour cela aussi que l'onction ne peut être faite au moyen d'un instrument quelconque, car alors il n'y aurait plus *l'imposition des mains avec l'onction du saint chrême.* (Can. 781, § 2).

Le dernier membre de phrase de ce paragraphe 2 du canon 781 confirme très clairement ce qui a été dit ci-dessus. En disant en effet que l'onction soit faite *ipsa ministri manu capite confirmandi rite imposita,* c'est-à-dire : comme le prescrit le *rite* du *Pontifical* (auquel on peut ajouter l'Instruction de la S. C. de la Propagande du 4 mai 1774 prescrivant au prêtre délégué pour confirmer le rite à suivre, et celle du St-Office du mois de juillet 1888), il montre assez clairement qu'il n'y a pas d'autre imposition de mains requise que celle qui est inhérente à l'onction elle-même du saint chrême.

Vous pouvez donc être parfaitement tranquille sur votre manière d'administrer la confirmation, du moins en ce qui concerne la question présente : c'est la bonne, puisque c'est celle prescrite par le *Pontifical* et par le décret toujours en vigueur de la Propagande.

Q. — Le diacre administrant solennellement le baptême peut-il bénir le sel et l'eau ? La S. C. des Rites (10 février 1888) le défend, alors que le 18 nov. 1852 elle semblait le permettre. (Cf. canon 1147, § 4).

R. — Les auteurs sont d'accord pour dire qu'il n'est pas permis au diacre baptisant solennellement, comme ministre extraordinaire, de bénir l'*eau* et le *sel,* ainsi que l'a expressément défendu la S. C. des Rites le 10 février 1888, sans que rien soit venu depuis modifier cette décision.

Par cela même que le canon 1147, § 4, déclare expressément que le diacre ne peut faire que les bénédictions qui lui sont permises par *le droit,* il confirme indirectement au moins ladite décision, à laquelle il renvoie d'ailleurs, sans faire mention en note de celle (peu explicite d'ailleurs) de 1852. Cette dernière réponse, qui a été supprimée dans la 2e édition de la *Collectanea,* disait seulement que le diacre baptisant solennellement ne doit rien laisser à suppléer au prêtre des cérémonies du baptême ; mais il est bien clair que la *bénédiction* de l'eau et du sel ne peut se faire une fois le baptême déjà donné.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 20 septembris 1922.

Eug. Lindecker, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

CAFÉ D'HAÏTI

7 fr. 75 le kilo

Louis AUGUSTIN, 20, rue St-François, BORDEAUX

Correspondant de Maisons Religieuses

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

— **Georges JANIN**, près St-Pierre, à **NANCY** —

La plus ancienne et la plus importante Maison de la Région de l'Est. — *Représentant, projets et devis sur demande.*

ASTHME

REMÈDE EFFICACE **ESPIC**

Cigarettes ou Poudre

Tes Phies - Signature J. ESPIC sur chaque cigarette

LA LIBRAIRIE **René GIARD** 2, Rue Royale LILLE

ACHÈTE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc. fins d'éditions.

Catalogue périodique gratuit

LES BIENFAITS DE L'EPARGNE

Si nous avons conservé dans le monde un crédit supérieur à celui de tant de nations de l'Europe, c'est parce que nos qualités de travail et surtout d'épargne sont universellement reconnues. Au lieu de gaspiller nos ressources et nos billets de banque, nous les mettons de côté pour les placer en valeurs de tout repos. L'armée de l'épargne a sauvé la France des périls financiers dont souffrent les peuples imprévoyants et elle restera fidèle, dans l'avenir comme dans le passé, à ses traditions d'économies et de restrictions. En continuant à souscrire largement aux *Bons de la Défense Nationale*, elle se constitue des réserves précieuses et elle rend le plus signalé des services à la cause de l'intérêt général. En confiant pour une durée limitée ses billets de banque au Trésor, elle accroît sans risque ses revenus et elle fortifie le crédit public dont le crédit privé est solidaire.

Séjour à la montagne toute l'année. Château de Bonatray, VILLAZ, près Annecy. Altit. 700 mètres. Prix spéciaux pour ecclésiastiques et jeunes gens ayant besoin long repos et cure d'air. — Chapelle privée, médecin. Téléphone 3. —

PHARMACIE DE ROME

A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS

Tous produits pharmaceutiques — Bandages Bas à varices, Ceintures

LIVRAISONS *Brochures sur demande* EXPÉDITIONS

PLUS DE MITES!!

PAR LA POUDRE **THOMALINE** PARFUMÉE

Etablissements GROSSERON, Nantes

Maisons de détail. —	La bte 8 f.,	la ½ bte 4.50,	le sachet 1.25
Contre mandat.	» 8.75	» 5 »	» 1.50
Contre remboursement.	» 9.50	» 5.50	» 2 »

EUCHROMINE (Déposée)

Peinture à l'eau silicatée en poudre, applicable directement sur tous les matériaux (pierre, brique, plâtre, bois, etc.), à l'intérieur et à l'extérieur. **Economique, solide et lavable**, 25 nuances. 9, rue du Congo, PANTIN (Seine).

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à Besançon, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie**. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.